



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8923^e séance

Jeudi 9 décembre 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : Le Président Bazoum/M. Abarry (Niger)

Membres :

Chine	M. Zhang Jun
Estonie	Le Président Karis
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques

Lettre datée du 30 novembre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/988)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques

Lettre datée du 30 novembre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/988)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays ci-après à participer à la présente séance : Albanie, Allemagne, Australie, Bahreïn, Bélarus, Brésil, Burkina Faso, Chili, Égypte, Équateur, El Salvador, Émirats arabes unis, Fidji, Gabon, Grèce, Guatemala, Italie, Japon, Liban, Luxembourg, Maldives, Malte, Maroc, Nigéria, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République dominicaine, République islamique d'Iran, Sri Lanka, Suède, Suisse et Ukraine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et S. E. M. Mamman Nuhu, Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et Chef de la Force multinationale mixte.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur la lettre du 30 novembre 2021, publiée sous la cote S/2021/988, par laquelle le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis au Secrétaire général une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et lui donne la parole.

Le Secrétaire général : Qu'il me soit permis de commencer par condamner fermement les attaques lâches perpétrées dimanche contre les forces du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) au Niger et hier contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), attaque au cours de laquelle sept Casques bleus togolais ont perdu la vie. Un Casque bleu égyptien a également succombé aux blessures subies lors d'une attaque au Mali le mois dernier. Je présente mes condoléances les plus attristées aux familles des victimes de ces attaques, et de beaucoup d'autres qui ont coûté la vie à tant de personnes innocentes. En ces temps difficiles, je voudrais réaffirmer ma solidarité et le soutien de l'Organisation des Nations Unies aux gouvernements et aux peuples de la région dans leur lutte contre le terrorisme.

Je remercie la présidence nigérienne d'avoir organisé ce débat très opportun sur les liens entre le changement climatique, les conflits et le terrorisme.

Premièrement, je veux affirmer que l'urgence climatique est l'enjeu vital de notre époque. Si la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) a permis certaines avancées, les objectifs sont loin d'être atteints. Mais nous n'avons d'autre choix que de poursuivre nos efforts pour maintenir en vie l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 degré. Car nous sommes dans une course contre la montre. Et personne n'est à l'abri des effets destructeurs du dérèglement climatique.

Ainsi, en Somalie, à Madagascar, au Soudan, au Moyen-Orient ou en Afrique du Nord, des sécheresses et des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes durcissent l'accès à des ressources rares et menacent la sécurité alimentaire. Le Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies estime que le changement climatique pourrait augmenter le risque de famine et de malnutrition de près de 20 % d'ici à 2050. Et la Banque mondiale prévoit qu'au même horizon, il pourrait entraîner le déplacement de plus de 200 millions de personnes. Tout cela bouleverse la paix, la sécurité et la prospérité mondiales. Le Conseil de sécurité l'a souligné à de nombreuses reprises, y compris dans le cadre des résolutions portant sur les mandats de cinq opérations de maintien de la paix et de cinq missions politiques spéciales.

Car, bien souvent, les régions les plus vulnérables au changement climatique souffrent également d'insécurité, de pauvreté, d'une faible gouvernance et

du fléau du terrorisme. Sur les 15 pays les plus exposés aux risques climatiques, huit accueillent une mission de maintien de la paix ou une mission politique spéciale des Nations unies. Les effets du climat se superposent aux conflits et exacerbent les fragilités. Lorsque le dérèglement climatique contribue à la pression sur les institutions et entrave leur capacité à fournir des services publics, il alimente les griefs et la méfiance à l'égard du pouvoir. Lorsque la perte des moyens de subsistance laisse les populations dans le désespoir, cela rend plus séduisantes les promesses de protection, de revenus et de justice derrière lesquelles les groupes terroristes dissimulent parfois leurs desseins.

Dans le bassin du lac Tchad, Boko Haram a pu mobiliser de nouvelles recrues, notamment au sein des communautés locales désabusées par l'absence de perspectives économiques et d'accès aux ressources essentielles. Dans le centre du Mali, les groupes terroristes ont exploité les tensions croissantes entre éleveurs et agriculteurs pour recruter des membres dans les communautés pastorales, qui se sentent souvent exclues et stigmatisées.

Et la dégradation de l'environnement permet aux groupes armés non étatiques d'étendre leur influence et de manipuler les ressources à leur avantage. En Iraq et en Syrie, par exemple, Daech a exploité les pénuries d'eau et pris le contrôle d'infrastructures hydrauliques pour imposer sa volonté aux communautés. En Somalie, la production de charbon de bois par les Chabab est également une source de revenus.

Le changement climatique n'est pas la source de tous les maux, mais il constitue un effet multiplicateur et devient un facteur aggravant de l'instabilité, des conflits et du terrorisme. Nous devons aborder ces défis de manière intégrée et créer un cercle vertueux de paix, de résilience et de développement durable. C'est pourquoi mon rapport *Notre programme commun* (A/75/982) propose un nouvel agenda pour la paix qui présente une vision multidimensionnelle de la sécurité mondiale.

Dans cette logique d'approche intégrée, je voudrais m'attarder sur cinq domaines dans lesquels nous devons approfondir notre action collective.

Premièrement, nous devons mettre l'accent sur la prévention et nous attaquer aux causes profondes de l'insécurité. Les conflits ou le terrorisme n'ont pas lieu dans un vase clos. Ils sont le résultat de fractures profondes : pauvreté, violations des droits humains, mauvaise

gouvernance, effondrement des services publics essentiels, manque de perspectives de développement humain et, plus largement, la perte d'espoir en l'avenir.

Pour bâtir une paix durable, nous devons réduire les inégalités. Nous devons protéger les personnes et les communautés les plus vulnérables, notamment les femmes, qui sont touchées de manière disproportionnée. Nous devons soutenir les investissements dans le développement humain, de la santé à l'éducation, en passant par les protections sociales, afin d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. Nous devons favoriser une gouvernance inclusive, avec la pleine participation de toutes les communautés et de la société civile, y compris des défenseurs de l'environnement, afin que chacun puisse faire partie de l'avenir de son pays. Et partout, nous devons tirer parti des savoir-faire locaux et amplifier la voix des femmes et des jeunes. Les études montrent que lorsque les femmes participent aux négociations, la paix est plus durable ; et, lorsqu'elles participent à la législation, elles adoptent des politiques plus favorables à l'environnement et à la cohésion sociale.

Deuxièmement, nous devons de toute urgence accroître nos investissements dans l'adaptation et la résilience. Les coûts annuels d'adaptation dans les pays en développement sont estimés à 70 milliards de dollars, et ils devraient atteindre jusqu'à 300 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Les pays développés doivent tenir leur promesse de fournir au moins 100 milliards de dollars de financement climatique par an aux pays en développement. Et il est essentiel qu'au moins 50 % du financement climatique pour les pays en développement soit consacré au renforcement de la résilience et de l'adaptation.

La COP 26 a envoyé un signal positif en ce sens et j'attends maintenant que les pays développés mettent en œuvre leur engagement de doubler le financement pour l'adaptation d'ici à 2025. Par exemple, à travers des initiatives ambitieuses telles que la Grande muraille verte, qui redonne vie aux paysages dégradés du Sahel afin d'augmenter la sécurité alimentaire, créer des emplois et promouvoir la consolidation de la paix. Mais les mécanismes de financement existants doivent correspondre aux besoins et être accessibles aux populations les plus touchées. Les subventions sont essentielles, car le fardeau de la dette écrase déjà les pays les plus vulnérables.

Dans le même temps, nous devons adapter notre travail de consolidation de la paix à l'action climatique. Depuis 2017, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a augmenté ses investissements

dans des initiatives innovantes qui tiennent compte des risques climatiques. Ainsi, au Yémen, où la pénurie d'eau aggravée par le changement climatique contribue à l'instabilité, le Fonds a soutenu la restauration et le renforcement des structures locales de gouvernance de l'eau dans la vallée de Wadi Rima, ce qui a contribué à réduire les tensions intercommunautaires. Malheureusement, le Fonds est encore loin d'avoir atteint le volume critique qui lui permettra d'aider plus systématiquement les gouvernements et les sociétés à faire face aux risques de conflits complexes.

(l'orateur poursuit en anglais)

En troisième lieu, nous avons besoin de meilleures capacités d'analyse et d'alerte précoce. Toute initiative de prévention des conflits doit tenir compte des risques climatiques. Comprendre et anticiper les effets en cascade du changement climatique renforcera notre travail sur la paix et la sécurité.

Un tiers de la population mondiale ne dispose pas de systèmes d'alerte précoce. Comme évoqué avec nos partenaires à l'occasion de la conférence Union africaine-ONU, l'Union africaine et d'autres organisations régionales montrent la voie en rendant les mécanismes d'alerte précoce opérationnels. Nous devons également nous appuyer sur l'expertise en place en matière de réduction des risques de catastrophes et nous devons intégrer le risque climat dans toutes les décisions économiques et financières. Aux Nations Unies, le mécanisme de sécurité climatique renforce les capacités des missions, des équipes de pays et des organisations régionales et sous-régionales à analyser les risques que le climat fait peser sur la sécurité, et à rapidement mettre au point des interventions intégrées.

Cela m'amène au quatrième point : le développement de partenariats et d'initiatives reliant les approches locales, régionales et nationales. Nous devons tirer le meilleur parti de l'expertise sur le terrain, tout en mettant à profit les capacités politiques, techniques et financières des acteurs régionaux et internationaux.

La Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram en est un bon exemple. Élaborée conjointement par l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, l'ONU et d'autres partenaires, cette stratégie intègre l'action humanitaire, la sécurité, le développement et la résilience climatique.

En partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a lancé une nouvelle initiative sur les changements climatiques, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest. Cette initiative promeut une approche intégrée et coordonnée de la sécurité climatique dans la région et appuie la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les gouvernements et les autorités locales dans leurs efforts de réduction des risques. Nous devons également continuer de soutenir le travail du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel par le biais du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel qui vise à renforcer la coopération afin de résoudre les problèmes structurels, comme la pauvreté, le sous-développement et les défis de gouvernance, qui rendent la région vulnérable face aux conflits.

Enfin, lutter contre le terrorisme et les conflits dans un contexte de dérèglement climatique demande des investissements pérennes. Or, et nous le voyons notamment au Sahel ou en Somalie, les missions africaines d'imposition de la paix ont souvent des marges de manœuvre limitées et sont confrontées à de grandes incertitudes en matière de financement. Plus que jamais, les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine nécessitent un mandat du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII et des financements prévisibles garantis par les contributions obligatoires. J'invite les membres du Conseil à réexaminer cette question dès que possible.

Le Conseil de sécurité et tous les États Membres doivent œuvrer simultanément en faveur de la consolidation de la paix et contre les effets des changements climatiques.

L'Organisation des Nations Unies est fière de se tenir aux côtés de la communauté internationale afin de bâtir un avenir plus sûr et plus durable pour toutes et pour tous.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Faki Mahamat.

M. Faki Mahamat : Je voudrais d'abord m'incliner devant la mémoire des victimes civiles et militaires qui tombent pratiquement tous les jours, notamment dans la région du Sahel.

Qu'il me soit permis de remercier S. E. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, de nous avoir invités à cette importante session consacrée aux questions des changements climatiques et leur interaction avec celles de la paix et de la sécurité. Il me plaît aussi de le féliciter pour l'organisation de cette importante session et souhaiter un plein succès à la présidence nigérienne du Conseil pour le mois en cours. Je suis sûr que les expériences avérées du Niger et les vastes connaissances de ces problématiques par son président mettront à la disposition du Conseil des analyses pertinentes qui lui permettront, je l'espère, de prendre des décisions à la hauteur des enjeux, surtout que le sujet de cette session se discute quelques semaines après la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow.

Bien que les experts n'arrivent pas à établir un lien direct de causalité prouvant que les conflits sont causés par les changements climatiques, il ne fait aujourd'hui point de doute que la détérioration des conditions climatiques, les déficits pluviométriques et les sécheresses subséquentes contribuent à exacerber les tensions sociales et intercommunautaires du fait de la contraction des ressources de vie, l'eau et les pâturages en particulier. Si nous prenons à titre d'exemple les données relatives à ces rapports dans la région du Sahel et le bassin du lac Tchad, on constate que l'émergence massive de la jeunesse comme résultat humain de l'explosion démographique accroît de façon préoccupante les pressions effectives sur les ressources naturelles.

Peut-on, à ce titre, oublier que dans les pays du Groupe de cinq pays du Sahel, le quart du budget national est englouti par les dépenses militaires au détriment des secteurs sociaux, éducation et santé notamment, eau et sécurité alimentaire ? D'où viennent les violences multiples entre éleveurs et agriculteurs ? L'accès aux ressources en perpétuelle diminution ou leur inégale répartition du fait des changements climatiques creusent les écarts et les inégalités, qui engagent dans toutes les voies de l'aventure du terrorisme. La migration et ses filières de réseaux criminels, les trafics de tout genre, la transhumance chaotique et l'exode rural complètent un tableau déjà passablement terne. Les déficiences multiples des réformes adéquates accentuent les risques liés à de tels phénomènes.

La rareté des ressources, voire les pénuries en eau et ressources agroalimentaires notamment nourrissent les conflits intercommunautaires. N'oublions pas que

les conflits entre éleveurs et agriculteurs ont tué au Nigéria dans la région du « Middle Belt » six fois plus que le conflit avec Boko Haram. De la sorte, ces phénomènes créent les conditions favorables à la floraison d'entités non étatiques, en tête desquelles se trouvent les groupes terroristes, pour influencer, désorienter, endoctriner, intoxiquer, recruter, armer et entraîner des milliers de jeunes dans les chemins de la mort et de la destruction comme voie de salut et de construction de destins chimériques et illusoires. C'est ici, sur ce terrain à la fois idéologique, social, économique et existentiel, que se situe la vraie confrontation entre les efforts étatiques nationaux et continentaux, d'une part, et le terrorisme et autres formes de déviance, d'autre part.

L'une des causes fondamentales des phénomènes de violence, de trafics de drogue, armes et êtres humains se trouve ici et nulle part ailleurs. La dépendance à l'égard de l'agriculture et de l'élevage dans les contrées prises à titre d'exemple jette dans le seul Sahel plus de 50 millions de personnes dans la précarité, faisant d'eux des cibles faciles du djihadisme et de toute autre forme de violence, vecteur porteur de crimes.

Si nous nous souvenons que les emplois fournis par le secteur agricole varient de 25 % au Burkina Faso à 75 % au Niger, nous prenons alors la mesure exacte de l'ampleur des couloirs ouverts devant l'expansion du cancer terroriste et ses différentes métastases à l'échelle de tout le continent. Si, au revers de la médaille, nous nous souvenons que les femmes, les jeunes filles en particulier, représentent 40 % de la main-d'œuvre agricole et pastorale, nous prenons alors la mesure d'un autre phénomène d'inégalité et d'injustice, toutes deux sources de souffrances de millions de femmes et de jeunes filles. Lorsque nous mettons en corrélation ces conséquences des changements climatiques avec les facteurs d'aggravation des frustrations que sont la sous-administration ou maladministration, la corruption, la marginalisation, l'exclusion politique, sociale et communautaire, nous comprendrons comment la promotion des trajectoires de déviance ouvre des boulevards immensément vastes.

De la région du lac Tchad à la Corne de l'Afrique, des températures sans précédent sont enregistrées. Leur variabilité exerce une pression excessive sur les économies rurales, les groupes vulnérables et les capacités des États. La pauvreté ainsi résiduelle et les variabilités climatiques se combinent dans une lugubre symphonie des plus incitatives à la violence, aux réseaux criminels et aux terroristes. Les perturbations qui en résultent dans le peuplement de régions entières sont incalculables. Sur

le temps long, il en résulte des bouleversements que très peu de stratégies prospectives de développement pourraient prévoir.

Tel est le tableau que nous offre un rapide regard sur l'interaction des conditions climatiques et des problématiques de paix et de sécurité en Afrique. La question fondamentale depuis toujours n'est pas tant dans la description et l'explication des phénomènes qui encadrent nos vies. Elle est surtout dans la façon dont nous traitons de tels phénomènes. Sur ce plan, je dois avouer qu'en Afrique tout au moins, nous sommes assez déçus des réponses de la communauté internationale. Il ne sert à rien de cacher aux membres du Conseil nos questionnements dans le domaine tant de la lutte contre les changements climatiques que contre le terrorisme, et contre les imbrications entre ces deux phénomènes ravageurs. Tandis que la contribution de l'Afrique à la pollution globale est faible, sa part dans les investissements tendant à répondre aux efforts néfastes des changements climatiques est une vraie portion congrue.

L'attachement de l'Union africaine à une vraie justice dans ces domaines est inébranlable. Nous ne nous laisserons jamais de le clamer de toutes et de compter les amis qui font écho à notre clameur. Dans la même veine, nous constatons que l'Afrique, dans son combat contre le terrorisme, ne cesse de subir les effets pervers d'un vrai effet de deux poids deux mesures. Tandis que dans d'autres parties du monde, notamment au Moyen-Orient, une grande mobilisation internationale a été mise sur pied pour lutter à juste titre contre le terrorisme, un tel effort est quasiment refusé à l'Afrique.

Le financement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et de la Force mixte multinationale du bassin du lac Tchad par des ressources onusiennes éligibles demeure en souffrance. J'espère que le débat public d'aujourd'hui contribuera à faire avancer les idées sur ce double et insupportable manquement à la morale et surtout aux obligations de la communauté internationale. Notre honorable et prestigieux conseil est ici fortement interpellé. Je lui souhaite pleine réussite dans ses travaux.

Le Président : Je remercie M. Faki Mahamat pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Nuhu.

M. Nuhu (parle en anglais) : Tout d'abord, je remercie le Président du Niger pour l'invitation qui m'a été faite de participer à cette séance très importante et pour l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer.

Qu'il me soit permis de commencer par dire que le lac Tchad est un lac transfrontalier partagé par le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria. Dans les années 1960, il était l'un des plus grands lacs d'eau douce du monde, avec une superficie de 25 000 kilomètres carrés. Avant sa situation actuelle, le bassin était un exportateur de produits agricoles. On y cultive aussi bien des cultures vivrières que des cultures commerciales. Les cultures vivrières comprennent le millet, le sorgho, le blé, le taro, le maïs, le manioc et la patate douce. Les cultures commerciales comprennent le coton, le riz, le sésame et les dattes, qui sont généralement produits dans des systèmes agricoles à grande échelle. La transhumance du bétail ainsi que la pêche y sont également abondantes.

Mais aujourd'hui, les effets du cycle et des changements climatiques, la pression démographique et l'insécurité se conjuguent pour faire peser des menaces constantes sur la sécurité alimentaire dans le bassin. Les résultats de modélisation publiés par l'Agence allemande de coopération internationale en 2015 ont prévu que, d'ici la fin du siècle, il y aura une augmentation de la température annuelle moyenne pour le centre et l'est du bassin du lac Tchad ; il y aura une réduction des ressources en eau disponibles d'ici la fin du siècle ; la saison des pluies sera plus courte dans le bassin du lac Tchad ; les zones qui ont des saisons de croissance suffisamment longues, et qui sont donc aujourd'hui considérées comme tropicales, vont diminuer en superficie et se fragmenter ou disparaître ; et les conditions climatiques favorisant la croissance des forêts tropicales pourraient ne plus exister d'ici la fin du siècle.

Les bilans hydriques pour la période de 1954 à 1969 montrent que l'apport total dans le lac était d'environ 51,6 kilomètres cubes par an, dont 99,4 % étaient presque entièrement perdus par évaporation. De même, au cours de la période 1988-2010, lorsque le débit entrant total a été réduit de moitié pour atteindre 23,8 kilomètres cubes par an, la perte par évaporation s'est élevée à 99,1 %, soit environ 23,6 kilomètres cubes par an. Le lac Tchad est vulnérable à l'évaporation accrue associée à des températures plus élevées, en raison de sa grande surface par rapport à son volume. Le lac a commencé à rétrécir au début des années 60, et ce phénomène est à l'origine de la plupart des problèmes auxquels la région est confrontée aujourd'hui, notamment la rébellion des jeunes, le terrorisme et les affrontements entre agriculteurs et éleveurs.

Les statistiques suivantes illustrent l'ampleur des défis. En 1963, la superficie totale du lac était de 25 000 kilomètres carrés. Pendant la sécheresse

de 1972 à 1975, elle a diminué, passant à 10 700 kilomètres carrés, tandis que pendant la deuxième sécheresse, de 1982 à 1985, elle est passée à 1 410 kilomètres carrés, soit 5 % de ce qu'elle était en 1963. Depuis, cependant, le volume du lac a augmenté pour atteindre environ 10 000 kilomètres carrés.

En raison du taux de natalité élevé d'environ 3 % et des migrations en provenance de toute la région du Sahel, la population du bassin du lac Tchad est passée d'environ 7 millions au début des années 60 à 22 millions en 1991, et à 50 millions en 2015. La combinaison du rétrécissement du lac et de l'explosion démographique a entraîné une réduction des moyens de subsistance, des terres agricoles, des pâturages et des eaux de pêche, ainsi que des activités commerciales en général. Les conséquences sont que nous connaissons un chômage généralisé, une pauvreté endémique au sein de la population, une agitation de la jeunesse et un désespoir et une colère généralisés, en particulier chez les jeunes.

Les habitants de la région sont très résilients. Ils ont adopté diverses stratégies d'adaptation, notamment la migration depuis le bassin septentrional sec vers le bassin méridional plus humide. Cela a entraîné un phénomène de stress, car la partie sud du bassin a immédiatement été surpeuplée. Les gens pratiquaient également une combinaison de plusieurs activités, associant la pêche, l'élevage, l'agriculture et le commerce. Ils ont également imaginé des moyens d'utiliser la même ferme à des fins différentes, en fonction de la saison.

Chez les jeunes, qui représentent 60 % de la population du bassin du lac Tchad, nous avons cependant observé l'émergence d'une industrie de la contrebande facilitée par la porosité des frontières – trafic de drogue, trafic d'armes et trafic d'êtres humains. Nous avons également observé la vulnérabilité des jeunes au recrutement par les terroristes et autres criminels. Les affrontements entre agriculteurs et éleveurs autour de la destruction des cultures, due à l'augmentation des déplacements de bétail à la recherche d'eau, ont également augmenté, tout comme les vols de bétail et, plus récemment, les enlèvements contre rançon et les enlèvements par des terroristes.

C'est dans ce contexte de mécontentement général que l'idéologie de Boko Haram a été introduite dans la région du lac Tchad et y est restée depuis. Les activités de Boko Haram ont provoqué les déplacements massifs de personnes de la proximité de leurs moyens de subsistance, exacerbant ainsi l'insécurité hydrique existante.

La Force multinationale mixte, telle qu'elle est actuellement constituée, a été officiellement établie lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Commission du bassin du lac Tchad, qui s'est tenu à Abuja le 11 juin 2015, même si les activités qui ont conduit à sa création étaient déjà en cours depuis longtemps. Elle a été établie, comme nous le savons tous, en vue créer un environnement sûr et sécurisé dans les régions touchées par les activités terroristes et de faciliter la mise en œuvre des programmes de stabilisation et les opérations humanitaires.

Si les opérations mobiles visant à neutraliser les terroristes sur le champ de bataille sont de la plus haute importance, elles restent insuffisantes à moyen et long terme pour éliminer la menace de l'extrémisme violent dans le bassin. L'action militaire ne permettra pas à elle seule de régler le problème du terrorisme. Il faut s'attaquer aux causes profondes du problème. C'est ce à quoi s'attachent la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram et les autres projets de développement dans la région.

La Stratégie régionale a été élaborée par la Commission du bassin du lac Tchad avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Union africaine. Elle est articulée autour de neuf axes thématiques généraux d'intervention et 40 objectifs stratégiques. Chaque axe définit l'ensemble des tâches à entreprendre et les objectifs stratégiques à atteindre. Les initiatives spécifiques qui font partie du cadre de mise en œuvre sont regroupées dans des plans d'action territoriaux par les Gouverneurs des huit États et provinces touchés.

En attendant l'opérationnalisation de la Stratégie régionale, le PNUD, en collaboration avec la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union africaine, a lancé un mécanisme régional de stabilisation le 18 juillet 2019 à Niamey. Outre l'appui qu'il fournit à la mise en œuvre de la Stratégie régionale, ce mécanisme, qui est doté de 100 millions de dollars et qui est entré dans sa deuxième phase, doit assurer une stabilisation immédiate dans des zones spécifiques débarrassées de la présence de Boko Haram mais où les communautés demeurent exposées à l'infiltration et aux attaques.

Pour atténuer les effets des changements climatiques et remédier aux causes profondes de l'insurrection, la Commission du bassin du lac Tchad et ses partenaires exécutent des projets humanitaires et de

développement afin de rétablir les moyens de subsistance de la population, de renforcer sa résilience et de restaurer l'environnement.

Parmi ces projets il y a le programme de développement d'urgence destiné aux groupes vulnérables de la région du lac Tchad, notamment les jeunes et les femmes. Il comprend 118 micro-projets qui doivent être exécutés au cours d'une période de 18 mois, pour un coût estimé à 37,5 milliards de francs CFA. Il devrait générer des recettes s'élevant à environ 35 milliards de francs CFA et permettre de créer au moins 257 000 emplois.

Nous avons également le Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad, qui est étalé sur une période de 10 ans, de 2016 à 2025, et vise à transformer le lac en un pôle de développement rural régional. Ce plan d'un montant de 916 millions d'euros a été présenté à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue en 2015 à Paris, durant laquelle la Banque mondiale s'est engagée à verser 300 millions de dollars, mais aucune autre contribution n'a été reçue. La contribution de la Banque mondiale est utilisée dans le cadre d'un autre projet, le Projet de redressement et de développement du lac Tchad, d'un montant de 170 millions de dollars.

Nous avons également un projet visant à améliorer la capacité hydraulique du lac et de ses affluents. Son objectif est d'accroître la capacité du lac et de réduire les pertes d'eau liées à l'évaporation et les dégâts causés par les inondations annuelles le long des fleuves Chari et Logone. Ce projet consiste, entre autres, au nettoyage du fond de certaines sections du lac et de ses affluents, au retrait des herbes envahissantes et à la stabilisation des digues. Il s'agit là de la première phase du transfert d'eau entre bassins, du bassin du Congo au lac Tchad.

J'en viens maintenant à mes prières.

Les nombreux problèmes auxquels sont confrontés le bassin du lac Tchad et la région du Sahel en général – des problèmes environnementaux, humanitaires, de sécurité et de développement – dépassent la capacité de la région à y faire face. L'ONU doit d'urgence accentuer ses efforts afin d'inciter la communauté internationale à intensifier son soutien à la région, en particulier à concourir davantage à la guerre contre le terrorisme et les autres activités criminelles, en fournissant le matériel nécessaire pour permettre à nos soldats de mener une guerre efficace.

Il importe également d'appuyer la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram pour permettre aux huit États et provinces touchés de mettre en œuvre leurs plans d'action territoriaux.

Nous avons également besoin de l'appui de l'ONU pour mobiliser des ressources dans le cadre du projet d'amélioration de la capacité hydraulique du lac Tchad et de ses affluents afin de réduire les inondations et l'évaporation. Nous demandons également un appui pour garantir le financement nécessaire du Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad.

Le Président : Je remercie M. Nuhu de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Niger.

Je voudrais remercier très sincèrement tous les participants pour avoir accepté de participer à ce débat, qui marque un moment fort de la présidence du Conseil de sécurité par mon pays, le Niger, pour ce mois de décembre.

Si j'ai tenu à venir personnellement devant les membres du Conseil de sécurité, c'est pour leur apporter le message de paix et de solidarité, mais aussi d'espoir, que le peuple nigérien formule à l'endroit de tous les peuples du monde qui font face aux crises qui sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Je veux aussi leur apporter le message de cette Afrique dont les crises occupent malheureusement la majeure partie de leurs délibérations et où se joue, malgré tout, l'avenir du monde.

Je suis enfin venu leur porter le message de gratitude de mon pays, le Niger, pour la qualité des relations qu'il a eues avec tous les pays représentés ici durant les deux années de son mandat au Conseil.

Depuis mon investiture à la magistrature suprême de mon pays le 2 avril dernier, à l'issue d'une élection qui a consacré la première alternance démocratique au Niger, mon engagement en faveur de la paix et de la sécurité pour mon pays, pour la région du Sahel et pour notre continent n'a eu d'égal que mon ambition de voir l'Afrique surmonter ses défis actuels et s'atteler à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au Sahel, ma région, ces défis sont, comme le savent les membres, la lutte contre le terrorisme dont les actes odieux sapent au quotidien les fondements des

États démocratiques. Au nombre de ces défis figure également l'impact du changement climatique qui, en réduisant les ressources accessibles, accroît la pauvreté et tous les fléaux qui vont avec.

C'est dire que le choix du thème de notre débat d'aujourd'hui est l'expression de notre volonté de voir le Conseil établir le lien évident entre la paix et la sécurité internationales, d'une part, et la lutte contre le terrorisme et les effets du changement climatique, d'autre part. En décidant d'organiser ce débat sur le thème : la paix et la sécurité internationales à l'épreuve du terrorisme et du changement climatique, le Niger souhaite engager le Conseil à poursuivre la réflexion et à prendre les initiatives idoines dans la recherche de solutions durables aux menaces à la paix et la sécurité internationales et leur interaction avec les effets du changement climatique.

Il me semble impérieux qu'au lendemain de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Conseil capitalise sur les différents consensus obtenus afin d'encourager les stratégies visant à atténuer les effets du changement climatique, conformément à son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je rappelais récemment à Dakar, lors du Forum international sur la paix et la sécurité en Afrique, que, plus que toute autre région du monde, le Sahel et le bassin du lac Tchad illustrent, de manière éloquent, l'interaction entre les effets du changement climatique et la paix et la sécurité. Les conséquences de ce phénomène dont on n'a pas encore fini de mesurer toute l'ampleur, ont entraîné la désintégration du tissu social et du vivre-ensemble des populations, poussées dans une compétition effrénée pour l'accès aux ressources, qui, hélas, se raréfient de façon drastique.

Cette situation se traduit assez souvent par des conflits intercommunautaires aux conséquences tragiques, une migration accrue avec son lot de réfugiés et de déplacés internes, condamnés à vivre dans des camps de fortune. Plus inquiétant encore, cette situation a contribué à alimenter l'extrémisme violent et un banditisme à grande échelle, entraînant dans les réseaux des organisations criminelles et terroristes plusieurs jeunes vivant, jadis, des richesses de la biodiversité desdites régions.

Le surarmement des organisations terroristes, leur violence contre les populations civiles, la rapine dont elles se rendent coupables ont créé une véritable psychose au sein des populations directement affectées

ainsi qu'au sein de l'opinion en général. Une telle atmosphère porte un grand préjudice aux États en menaçant dangereusement leur stabilité. Elle provoque un réel discrédit à l'encontre de la communauté internationale soupçonnée d'impuissance délibérée et favorise les thèses les plus hallucinées quant au fondement de cette réalité, ouvrant la voie à des surenchères politiques dangereuses.

Malgré tout, nous restons mobilisés et déterminés. Le Niger, en ce qui le concerne, est en train d'accroître les capacités de ses forces de défense et de sécurité et la situation militaire évolue dans le sens d'un rapport de force de plus en plus favorable. C'est du reste ce qui explique le nouveau mode d'action des groupes terroristes, consistant dans le recours à une violence cruelle contre les populations civiles.

Je voudrais à ce stade de mon propos adresser nos sentiments de gratitude à tous les partenaires dont le précieux soutien et l'engagement à nos côtés contribuent à l'amélioration de nos performances sur tous les plans. Pour atteindre nos objectifs de victoire sur le terrorisme au Sahel, nous avons besoin d'un soutien encore plus accru de la communauté internationale, en termes de financements conséquents, de fournitures de matériels et d'équipements ainsi que de renseignements, sur le plan militaire. Si la mise en place d'un bureau de soutien au Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), financé par les ressources du budget de l'Organisation des Nations Unies, ne rencontrait pas l'assentiment de tous les États membres du Conseil, nous sommes disposés à travailler sur toute initiative de substitution qui aidera les pays du Sahel à prendre en charge de manière adéquate les besoins que j'ai exprimés plus haut.

Par ailleurs, la paix et la sécurité au Sahel sont tributaires des dynamiques régionales, notamment en Libye, ce pays frère, confronté à une dizaine d'années de conflit. C'est en effet de ce pays que tout est parti depuis la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité. C'est en grande partie de ce pays que viennent aujourd'hui encore les armes qui alimentent la violence au Sahel. La normalisation de la situation dans ce pays, qui passe par l'organisation d'élections démocratiques, contribuera à n'en pas douter à la paix et à la sécurité dans les pays voisins et notamment la région du Sahel.

C'est dire que l'échéance du 24 décembre prochain est cruciale et mon pays forme l'espoir que l'élection présidentielle prévue à cette date se passe dans de bonnes conditions et y ouvre la voie à une dynamique de paix et de stabilité. De même, l'aboutissement du

processus de transition au Mali, cet autre pays frère, à travers l'organisation rapide d'élections inclusives et démocratiques, à la suite desquelles le pays sera doté d'autorités démocratiquement élues, permettra de renforcer la capacité de la région à combattre plus efficacement les groupes terroristes.

Les dynamiques dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad, en plus des exigences de lutte contre le terrorisme, sont rendues complexes par les effets du changement climatique. En effet, la recrudescence d'événements météorologiques extrêmes dont la montée des températures, les graves incendies et inondations, la montée du niveau des océans ou la fonte des glaciers, dans d'autres régions du monde, comme cela apparaît dans les conclusions du rapport 2021 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ne doivent pas nous laisser indifférents, car il s'agit là de questions qui détermineront l'avenir de l'humanité. Plus tôt nous nous engageons dans la lutte contre ces fléaux, moins coûteuse et plus efficace sera la solution, qui demeure encore à notre portée.

Il est évident que les effets du dérèglement du climat se manifestent et se font sentir de manière spécifique dans les différentes régions de la planète. Dans la région du Sahel, la situation relève, depuis longtemps déjà, du vécu quotidien des populations et sape les efforts de développement que nos pays déploient dans un contexte rendu encore plus difficile par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il est dès lors impératif pour la communauté internationale de respecter les engagements pris pour le financement de politiques d'adaptation et d'atténuation, en particulier pour les pays les plus vulnérables, victimes collatérales des activités et des excès qui ont conduit à la dégradation du climat.

La mise en place d'un fonds spécial pour soutenir les pays sahéliens en proie à la désertification et les petits États insulaires, qui sont littéralement menacés par la montée des océans, relève, me semble-t-il, d'une urgente nécessité. Il faudrait en particulier, pour la région du Sahel, agir de façon effective pour donner suite aux conclusions et recommandations des différentes tables rondes et autres foras qui ont été lancés pour changer radicalement les tendances lourdes observables dans la région. À cet effet, le Programme d'investissements prioritaire du G5 Sahel et le Plan de développement et d'adaptation au changement climatique, adopté par la Commission du bassin du lac Tchad méritent une attention toute particulière.

Le Niger, en sa qualité de Président de la Commission Climat pour la région du Sahel, travaille activement à la mise en œuvre effective des différents recommandations et arrangements qui ont été convenus, de manière concertée, par la communauté internationale. Je tiens à réaffirmer ainsi l'attachement du Niger au consensus issu de l'Accord de Paris suite à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui bénéficie de l'engagement de l'écrasante majorité de la communauté internationale. La récente vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui vient de se tenir à Glasgow, a été une autre occasion pour la communauté internationale de réitérer son engagement résolu à faire face aux changements climatiques.

Parallèlement à ces efforts, il est grand temps pour le Conseil, dans le cadre de son mandat de prévention, de prendre en compte les risques sécuritaires liés aux changements climatiques, en tant qu'élément supplémentaire de notre architecture de paix et de sécurité. Nous nourrissons l'espoir de voir le Conseil de sécurité adopter la résolution proposée par le Niger et l'Irlande, pour enfin doter notre organe d'une approche intégrée et coordonnée, en vue d'un renforcement de sa capacité à comprendre l'impact des changements climatiques, sur la base d'une analyse approfondie des risques actuels et futurs, de façon à formuler des recommandations pertinentes orientées vers l'action. Une fois adoptée, je suis sûr et je suis convaincu que cette résolution contribuera de façon efficace à la prise en compte des risques climatiques dans les opérations existantes de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que dans le travail de médiation et de prévention des conflits.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole au Président de l'Estonie.

Le Président Karis (Estonie) (*parle en anglais*) :
Je voudrais remercier le Niger d'avoir convoqué cette réunion importante aujourd'hui, ainsi que le Secrétaire général, M. Guterres, et les autres intervenants de leurs observations.

Les changements climatiques et le terrorisme font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Leur portée et leur intensité varient selon

l'emplacement géographique, mais il est clair que ces deux phénomènes ne tiennent compte ni de frontières ni de continents.

Je voudrais commencer par un exemple éloquent : le cas des glaciers de l'Himalaya. Selon les scientifiques, la poussière qui vient du Sahara est l'un des principaux facteurs de la fonte accélérée des glaciers. Ce phénomène, à son tour, modifie les régimes de mousson dans la région et a perturbé l'écosystème dans la mer d'Arabie, entraînant pratiquement la disparition des stocks de poissons dont dépendent des millions de personnes. Que vont faire ces personnes ?

Les recherches ont permis de recenser de multiples voies par lesquelles les changements climatiques interagissent avec les tensions politiques, sociales et environnementales pour aggraver les vulnérabilités et les tensions existantes. La hausse des températures et les conditions météorologiques extrêmes exercent une pression sur les ressources naturelles et sapent les moyens de subsistance, entraînant des tensions et des déplacements. Par exemple, en 2020, près de 31 millions de personnes ont été déplacées dans leur propre pays en raison de catastrophes naturelles provoquées par des phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques. Là encore, les personnes en situation de vulnérabilité ont été plus durement touchées. Selon des estimations récentes de la Banque mondiale, le nombre total de migrants climatiques pourrait atteindre 216 millions d'ici à 2050. Les recherches indiquent que déjà, la plupart des régions qui connaissent une migration nette négative subissent également une agression environnementale importante et ont une faible capacité d'adaptation aux changements climatiques.

Les changements climatiques, ainsi que d'autres formes de dégradation de l'environnement, créent des conditions propices à l'instabilité sociale, aux conflits, au terrorisme et à l'extrémisme. Ce sont des multiplicateurs de menaces, qui exacerbent les risques de sécurité et entraînent des violations des droits humains. Par conséquent, nous nous félicitons également des activités de l'Alliance pour le Sahel visant à faire face aux conséquences des changements climatiques en renforçant la sécurité alimentaire et à lutter contre le chômage des jeunes.

S'attaquer aux causes profondes du terrorisme n'est que l'un des avantages d'un effort mondial et concerté pour atténuer les effets des changements climatiques. Nous sommes témoins de conflits liés aux ressources naturelles au sein des États et entre les États.

Nous sommes également témoins du désespoir des personnes qui ont perdu leurs moyens de subsistance, leur maison, leurs proches ou l'espoir d'un avenir meilleur. Cela crée des possibilités pour le commerce illégal et des conditions permettant aux organisations terroristes de profiter de cette situation instable et du désespoir des individus. C'est ce que nous observons actuellement, par exemple, aux frontières européennes.

Les conditions sociales et économiques jouent un rôle important pour favoriser la montée du terrorisme et de l'extrémisme. Par conséquent, pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme, nous devons comprendre les causes profondes aux niveaux national, régional et mondial et y remédier. Il s'agit de causes telles que les inégalités dans le monde, la migration forcée et la pénurie des ressources vitales, notamment l'eau potable, les terres agricoles, etc. Nous estimons que tous les mécanismes qui contribuent à réduire la pauvreté, les inégalités et les problèmes d'adaptation dus aux changements sociaux, culturels et environnementaux rapides contribuent également à lutter contre le terrorisme en l'étouffant dans l'œuf.

Les pays qui sont confrontés à des conflits armés disposent de ressources limitées pour mettre en œuvre des initiatives qui pourraient leur permettre de sortir du conflit. L'édification de sociétés résilientes aux changements climatiques exige des efforts internationaux bien plus concertés pour garantir la paix et la sécurité internationales. Cependant, le Conseil de sécurité dispose des outils pertinents et du mandat nécessaire pour faire face aux risques de sécurité liés au climat. Il est temps d'aller au-delà de la tenue de débats thématiques pour adopter une notion plus ambitieuse du climat et de la sécurité. Nous avons besoin d'une résolution du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité. C'est le seul moyen de faire avancer notre débat et de changer la donne. Nous réaffirmons qu'il importe au plus haut point que le Secrétaire général soit doté d'un mandat lui permettant de recueillir des données et de coordonner les politiques à cette fin. Des rapports réguliers seraient un grand pas en avant vers l'élaboration de mesures concrètes de prévention.

Comme cela a déjà été mentionné à maintes reprises, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques et sont souvent prises pour cible par les groupes terroristes. La reconnaissance de l'importance du leadership et de la participation des femmes et de la mobilisation des jeunes est essentielle pour élaborer des stratégies de

lutte contre le terrorisme et les effets des changements climatiques. C'est la seule façon d'édifier des communautés résilientes pour tous.

Pour terminer, nous ne pouvons plus fermer les yeux sur ces défis, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons faire en sorte que les effets inévitables des changements climatiques ne contribuent pas à la déstabilisation de pays et de régions entières, ce qui risque de provoquer de nouveaux conflits armés ou d'aggraver les conflits existants.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden.

Mme Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous remercier d'avoir accueilli le Conseil de sécurité en octobre. Nous avons hautement apprécié l'hospitalité que vous et votre équipe nous avez offerte là-bas.

Les États-Unis félicitent le Niger de son rôle de premier plan pour conserver ce thème important que sont les implications des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Je remercie le Secrétaire général de son exposé ce matin, ainsi que le Président Faki Mahamat et le Secrétaire exécutif Nuhu des informations et perspectives importantes qu'ils ont présentées au Conseil aujourd'hui.

Les changements climatiques lancent un défi à tous les êtres humains, dans tous les pays, sur tous les continents. La crise climatique est une crise de sécurité. Elle menace la paix internationale. Il s'agit donc d'une menace et d'une crise que le Conseil de sécurité se doit d'aborder. Seul le Conseil peut veiller à ce que les effets des changements climatiques sur la sécurité soient intégrés dans les activités cruciales que sont la prévention et l'atténuation des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, la réduction des effets des catastrophes et les interventions humanitaires. Il incombe au Conseil de sécurité de s'assurer que lui-même et, à travers lui, le Secrétariat de l'ONU, disposent des outils et données nécessaires pour lutter contre l'une des menaces les plus graves, et à l'évolution la plus rapide, qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité.

Nous le savons tous, à cause des phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles, les ressources vitales, comme la nourriture et l'eau, sont encore plus

rares dans les régions pauvres. La pénurie engendre le désespoir, et le désespoir mène à la violence. La logique est implacable, et les renseignements dont nous disposons aussi. Cette année, le Président Biden a commandé le tout premier rapport de synthèse des services de renseignement, le produit de renseignement le plus complet dont dispose le Gouvernement des États-Unis, sur les implications de la crise climatique en matière de sécurité. En octobre, le Directeur du renseignement national a publié une version non classifiée de ce rapport, afin de permettre au plus grand nombre de personnes possible de se faire une meilleure idée de ce à quoi le monde est confronté. Ce rapport est très clair : les changements climatiques sont voués à accroître l'instabilité et les conflits internes. Qui plus est, au rythme actuel, la crise climatique devrait pousser des millions de personnes à quitter leurs foyers, provoquant des migrations massives.

Non seulement il s'agit là d'une catastrophe humaine, mais elle concerne précisément les populations vulnérables qu'exploitent les organisations terroristes. Les groupes violents et extrémistes profitent d'une gouvernance indigente, de la corruption systémique et des fractures sociétales pour s'implanter dans les communautés et y créer des sources de revenus. Les changements climatiques pourraient exacerber ces difficultés et élargir les perspectives de ces organisations terroristes. En outre, les organisations extrémistes violentes peuvent prendre pour les cibles les infrastructures critiques et les travailleurs humanitaires, compromettant ainsi les activités conçues pour atténuer l'incidence des catastrophes climatiques.

Heureusement, le Conseil de sécurité, qui a clairement conscience du lien entre changements climatiques et conflits, a pris les mesures nécessaires dans certains de ces cas. Mais le temps des demi-mesures est révolu. La vérité, c'est que cette crise mondiale exige une réponse mondiale de la part de la communauté internationale tout entière. D'importants progrès ont été faits à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment avec la prise d'engagements nationaux et internationaux pour faire en sorte que le réchauffement de la planète puisse être limité à 1,5°C. Aujourd'hui, nous devons faire plus, et nous devons le faire rapidement.

Pour leur part, les États-Unis entendent continuer de collaborer avec tous les pays, dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et

de la session annuelle de la Conférence des parties à la CCNUCC, pour promouvoir les efforts mondiaux visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Pour montrer l'exemple, le Président Biden a annoncé le Plan présidentiel d'urgence pour l'adaptation et la résilience, connu sous l'acronyme anglais PREPARE, afin d'aider les pays en développement à s'adapter et à gérer les effets des changements climatiques. Le Président collaborera avec le Congrès pour contribuer au plan PREPARE chaque année, à l'horizon 2024, à hauteur de 3 milliards de dollars au titre du financement de l'adaptation. Grâce à ce plan, les États-Unis vont sensiblement et rapidement renforcer les efforts d'adaptation, afin de sauver des vies et de réduire l'instabilité dans le monde entier. L'objectif n'est pas de se contenter de faire un chèque, mais de travailler avec les pays concernés pour veiller à ce que ces fonds profitent le plus possible à ces communautés.

L'heure n'est plus à débattre pour savoir si la crise climatique représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le débat est clos. Les répercussions sur le continent africain sont manifestes. Le lien étroit et sérieux qui unit la crise climatique et notre sécurité collective est tout aussi manifeste. Il est temps à présent que le Conseil de sécurité se serve de ses pouvoirs sans équivalent pour s'attaquer de front à cette question. Nous devons agir et commencer au contraire par nous demander ce que nous devons faire ; pas si nous devons agir, mais ce que nous devons faire. Nous devons dès à présent prendre des mesures.

Dans ce sens, nous encourageons vivement tous les Membres à appuyer et à coparrainer le projet de résolution sur le climat et la sécurité que le Niger et l'Irlande ont présenté et dont les États-Unis sont fiers de s'être portés coauteurs. Ce projet de résolution est un premier pas encourageant vers des mesures concrètes axées sur les incidences de la crise climatique sur la sécurité. C'est le moins que l'on puisse faire.

Je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Président, d'avoir porté cette importante question aujourd'hui, durant ce dernier mois du mandat du Niger au Conseil de sécurité. Les États-Unis travailleront avec les autres membres du Conseil dans les mois et les années à venir pour faire en sorte que votre dur labeur porte ses fruits.

M. de Rivière (France) : Je tiens d'emblée à saluer le Niger pour son engagement sans faille dans la lutte contre le changement climatique et pour l'organisation de ce débat.

Celui-ci nous conduit à souligner que le combat pour le climat est aussi un combat pour la paix et pour la sécurité internationales. C'est pourquoi le Conseil de sécurité est pleinement dans son rôle lorsqu'il se penche sur les menaces liées aux bouleversements climatiques.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général et remercie M. Faki Mahamat et M. Mamman Nuhu pour leurs interventions.

Un monde en état d'urgence climatique comme le nôtre, c'est un monde en danger permanent, exposé à des risques sécuritaires accrus et à des menaces nouvelles.

Les liens entre le climat et la sécurité sont solidement établis depuis longtemps. On le vérifie partout : dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et au Moyen-Orient. La désertification, l'accès réduit à l'eau et, plus largement, l'accès aux ressources naturelles en zones rurales, les pénuries alimentaires et l'insécurité climatique sont autant de facteurs qui permettent aux groupes extrémistes armés de prospérer en exploitant les frustrations des populations. Au Sahel, nous savons que les groupes terroristes instrumentalisent les conflits interethniques et communautaires, mais aussi économiques, entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte où le changement climatique a largement contribué à une mutation des systèmes agropastoraux.

Nous devons à tout prix empêcher les groupes terroristes de tirer parti de la détresse engendrée par les effets du changement climatique, de la dégradation des terres et de la perte de la biodiversité dans des zones déjà marquées par les tensions et les fragilités. Cela passe bien évidemment par une meilleure allocation des ressources naturelles. Il s'agit d'un impératif : nous ne devons pas laisser le champ libre à une instrumentalisation de ces conflits par les groupes terroristes.

Là où planent de graves menaces sécuritaires, nous devons construire un cercle vertueux entre développement durable et action en faveur de la préservation du climat. C'est tout le sens du projet de Grande muraille verte au Sahel, programme phare visant à lutter contre les effets du changement climatique, la désertification, l'insécurité alimentaire et la pauvreté, du Sénégal à Djibouti. Dix-neuf milliards de dollars ont été annoncés et devraient permettre à l'horizon 2030 de restaurer 250 millions d'hectares de terres dégradées, créer 10 millions d'emplois et séquestrer 250 millions de tonnes de carbone.

Nous devons dans le même temps aider les organisations et initiatives régionales comme sous-régionales. Je pense, en particulier, au Groupe de cinq pays du Sahel. Soutenir celui-ci, c'est aussi doter la Force conjointe du soutien logistique et financier de l'ONU, prévisible et durable, dont elle a besoin. C'est aussi répondre aux problématiques essentielles du développement et de lutte contre le changement climatique auxquelles la région est confrontée.

Le Conseil doit être en mesure d'anticiper, de prévenir et de rechercher des solutions pour contrer les effets du changement climatique, notamment pour les populations les plus vulnérables. Son unité et l'esprit de compromis sont essentiels face à un tel défi. Le changement climatique est, en effet, un test majeur pour le multilatéralisme. Seule une action coordonnée de tous les acteurs, en particulier de l'ONU, peut nous mener dans la bonne direction. Le Conseil doit donc être en mesure de mieux évaluer et traiter l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales et d'en tirer toutes les conséquences, région par région, sujet par sujet, pour chaque crise à son ordre du jour.

Pour y parvenir, nous ne saurions compter seulement sur l'engagement des forces armées et des Casques bleus déployés dans le cadre des opérations de paix, dont je tiens ici à saluer une nouvelle fois l'engagement et le sacrifice. Pour construire des réponses inscrites dans le temps long, nous devons aussi nous donner les moyens de mieux comprendre la façon dont s'articulent et s'alimentent le changement climatique et les crises et renforcer la résilience des États et des populations.

Enfin, alors que s'est achevée il y a quelques jours la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow, il convient de rappeler que le coût de l'inaction serait immense pour chacun d'entre nous. C'est pourquoi la France appelle chaque État à prendre des engagements fermes et durables de réduction des émissions de gaz à effet de serre à la hauteur des enjeux pour notre planète. Le Conseil peut en tout cas compter sur la mobilisation pleine et entière de mon pays.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre présence à cette séance, qui témoigne de l'importance que votre pays attache au thème de ce débat public, un sentiment que nous partageons.

Je tiens également à remercier de leurs exposés le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad. Je salue par ailleurs la présence du Président de l'Estonie.

La séance d'aujourd'hui s'appuie à n'en pas douter sur l'analyse que le Conseil de sécurité réalise depuis un certain temps déjà en ce qui concerne les effets des changements climatiques, ainsi que sur les mesures qu'il peut prendre pour faire face de manière plus adéquate aux risques de sécurité liés au climat. Le fait est que la crise climatique actuelle que nous vivons peut amplifier les causes des conflits en général.

Si nous voulons que l'action de prévention du Conseil soit plus efficace, nous devons, sur la base d'informations scientifiques, mieux comprendre les contextes dans lesquels les effets des changements climatiques peuvent exacerber les causes sous-jacentes qui conduisent à la radicalisation de personnes ou de groupes et peuvent même encourager les actes terroristes.

Par exemple, l'élévation du niveau de la mer peut avoir des implications juridiques en ce qui concerne la continuité ou même la perte du statut d'État dans les cas où le territoire d'un pays insulaire est totalement submergé par la mer ou devient inhabitable. Cette éventualité soulève des questions relatives à la protection des personnes touchées par l'élévation du niveau de la mer.

L'évacuation, la réinstallation et la migration de personnes à l'étranger ainsi que la protection des droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des personnes qui migrent en raison des effets néfastes de l'élévation du niveau de la mer sont des questions dont le système international actuel doit plus que jamais tenir compte. C'est pourquoi l'étude menée sur ce sujet par la Commission du droit international est si pertinente. Dès lors, je pense qu'il est vrai de dire que le concept de sécurité humaine s'est élargi dans les faits et couvre aujourd'hui la sécurité environnementale et la sécurité des ressources naturelles.

Au Conseil, nous avons vu comment le trafic illégal de ressources naturelles, les conséquences des catastrophes naturelles, la perte de biodiversité, la dégradation des ressources hydriques, la désertification des terres et les famines qui en résultent ont été des déclencheurs de la violence armée et, dans certains cas, de la prolifération de groupes terroristes qui exploitent ces situations instables pour mener leurs opérations.

Dans ce contexte, nous sommes très préoccupés par les données fournies par le Programme des Nations Unies pour le développement selon lesquelles 70 % des pays les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques figurent également parmi les pays les plus fragiles et les plus instables du monde. Ces pays sont confrontés à une double menace : d'une part, les conflits et l'insécurité et, d'autre part, les conséquences des changements climatiques.

Pour faire face à ce fléau, nous avons besoin d'approches préventives qui promeuvent la justice sociale et environnementale et appuient les pays dans leurs besoins d'adaptation et de résilience tout en favorisant une paix durable. Le Fonds pour la consolidation de la paix a mis en œuvre avec succès cette approche dans la région du lac Tchad en encourageant une gestion plus responsable des ressources naturelles, en promouvant la reforestation et en améliorant l'accès à des modes de vie durables.

De même, les organismes du système des Nations Unies qui assurent le suivi du programme de prévention et de lutte contre le terrorisme devraient inclure la dimension des changements climatiques dans leur analyse globale des causes sous-jacentes. Parfois, le contrôle des ressources naturelles et leur trafic illicite sont également liés au trafic illégal d'armes et de munitions, raison pour laquelle ces phénomènes interdépendants requièrent une approche intégrée.

Pour terminer, je voudrais souligner, comme nous l'avons dit à propos d'autres sujets similaires, qu'il ne s'agit pas ici d'aborder au Conseil de sécurité les conséquences générales des changements climatiques – il existe d'autres instances pour cela – mais d'identifier les situations dans lesquelles les changements climatiques peuvent avoir des effets multiplicateurs influant sur la paix et la sécurité internationales.

Si nous voulons vraiment pratiquer davantage de diplomatie préventive, nous devons nous appuyer sur des analyses véritablement globales qui tiennent compte de toutes ces préoccupations. C'est pourquoi nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde gratitude à la République du Niger pour avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie également nos intervenants.

En ces temps tumultueux, alors que les coûts sociaux et économiques de la maladie à coronavirus se multiplient, que les changements climatiques perturbent de plus en plus de vies et de moyens de subsistance dans le monde et que les conséquences du terrorisme s'aggravent en termes de sécurité mondiale et de répercussions politiques, une action multilatérale urgente s'impose.

Ce n'est pas un hasard si les pays les plus touchés par le sous-développement, souvent précédé par la colonisation, sont aussi les plus exposés aux risques sécuritaires des changements climatiques et du terrorisme. En effet, dans les contextes fragiles, la pauvreté, le chômage, la faim, l'insécurité alimentaire, la marginalisation socio-économique et politique et d'autres maux sociaux s'entremêlent pour créer un terreau fertile au terrorisme et au crime organisé. Et comme ces facteurs de conflit sont encore aggravés par les changements climatiques, les plus vulnérables d'entre nous se retrouvent souvent piégés dans des cycles douloureux d'insécurité et de sous-développement.

Ces maux que sont l'insécurité et le sous-développement ne peuvent être résolus indépendamment les uns des autres. Nous devons éviter les planifications à court terme et les approches superficielles qui ne font que contourner les causes profondes des conflits et de l'insécurité et ne s'y attaquent pas. Nous ne surmonterons ces défis que par des plans et des stratégies de développement globaux qui renforcent la souveraineté, rétablissent la confiance publique, restaurent les contrats sociaux et parent toutes les nations et tous les peuples de paix et de prospérité.

Dans la poursuite d'objectifs aussi nobles, nous ne pouvons pas être divisés dans nos objectifs et séparés par des intérêts nationaux étroits. Nous ne pouvons pas non plus compter sur des moyens militaristes ou un calcul économique étroit. Ils se révéleront à la fois insaisissables et illusoire. La seule solution est que la communauté internationale travaille ensemble dans l'unité et la solidarité pour respecter les accords existants, en particulier les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Les pays développés et les institutions financières internationales doivent intensifier l'aide au développement à l'étranger et les initiatives de renforcement des capacités. Il faut élaborer des solutions pratiques, centrées sur les personnes et tenant compte des risques climatiques et les mettre en œuvre à grande échelle en fonction des besoins, des priorités et des impératifs

de développement des États concernés. Toutes les parties prenantes, y compris les États puissants, doivent conduire leurs affaires conformément aux principes directeurs du droit international. Et les grands émetteurs historiques doivent prendre des mesures ambitieuses pour fixer et atteindre des objectifs climatiques, y compris notre objectif de ne pas dépasser une hausse de température de plus de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, ce qui est déjà le cas.

Les pays développés doivent également augmenter de manière significative leur soutien à l'adaptation et à l'atténuation. Nous encourageons également tous les États Membres à poursuivre leurs efforts pour faire progresser de manière significative l'action climatique par le biais de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Le projet de résolution thématique qui a été présenté au sein du Conseil peut également soutenir une approche globale de ces défis multidimensionnels. Saint-Vincent-et-les Grenadines est l'un des auteurs de ce projet de résolution et encourage tous les États à faire preuve de solidarité avec les personnes touchées par les risques de sécurité liés au climat, aujourd'hui et à l'avenir, si nous ne changeons pas radicalement de trajectoire.

Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre soutien à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre le terrorisme au Sahel.

Il est devenu tout à fait clair que les défis du terrorisme, des changements climatiques, du sous-développement et de l'insécurité ne peuvent être résolus que par des idées nouvelles, des solutions innovantes et des témoignages de développement modernes qui racontent une histoire différente de celle que nous déplorons aujourd'hui. Travaillons ensemble pour construire un avenir meilleur pour tous les pays et tous les peuples.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) : Je voudrais d'abord remercier sincèrement le Niger, à travers vous, Monsieur le Président, pour l'accueil chaleureux et généreux que vous nous avez réservé lors de la visite du Conseil au Niger le mois dernier. Je vous exprime mes condoléances les plus sincères et aux familles des soldats nigériens qui ont été tués cette semaine, ainsi qu'aux communautés touchées par les récents attentats. Je voudrais également offrir mes condoléances aux familles des sept Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui ont été tués hier dans le centre du pays. Je souhaite

un prompt rétablissement aux blessés. Je suis profondément attristée par la mort d'un autre Casque bleu cette semaine, lors de l'attentat odieuse qui a entraîné la mort de plus de 30 civils, dont des femmes et des enfants, dans le centre du Mali.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je voudrais commencer par remercier le Président Bazoum de nous avoir réunis aujourd'hui. L'Irlande est fière d'avoir travaillé main dans la main avec le Niger au cours des 12 derniers mois pour faire avancer la question cruciale du climat et de la sécurité au Conseil de sécurité. Je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir une fois de plus tiré la sonnette d'alarme sur la nécessité urgente de faire face aux changements climatiques dans toutes ses manifestations, y compris en ce qui concerne la paix et la sécurité. Je peux assurer le Secrétaire général que ses appels ne sont pas tombés dans l'oreille d'un sourd.

Je remercie le Président Faki Mahamat et le Secrétaire exécutif Nuhu d'avoir présenté les défis très réels et actuels de l'interaction entre le climat et les conflits du point de vue de leurs organisations respectives. Le continent africain est depuis longtemps en première ligne de la crise. Leurs expériences, ainsi que celles d'autres pays, comme les petits États insulaires en développement, sont absolument essentielles pour façonner notre réponse collective à cette menace croissante. Nous devrions écouter ceux qui savent ce que cela signifie au quotidien.

En 1945, nos ancêtres se sont réunis dans un esprit d'optimisme débridé pour poursuivre un programme commun et noble. Leur objectif – leur vision – était aussi ambitieux que stimulant. Leur promesse – la promesse de la Charte des Nations Unies – de préserver les générations futures du fléau de la guerre est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était alors. Soixante-quinze ans plus tard, la responsabilité qui pèse sur les épaules du Conseil est tout aussi importante. Mais comme nous le savons, le temps ne s'arrête pas, et notre ambition non plus. Nous sommes maintenant confrontés à un nouveau défi qui est mondial, immédiat et qui met en danger notre sécurité collective. Il nous incombe, alors que nous sommes assis autour de cette table symbolique en forme de fer à cheval, de tenir cette promesse, qui a donné de l'espoir à des millions de personnes dans le monde, et de le faire maintenant.

Le fait est que les changements climatiques sont le défi majeur de notre époque. Ils agissent comme un multiplicateur de risques. Ils exacerbent les inégalités,

les vulnérabilités et les insécurités existantes. Ils ont un impact sur l'exercice des droits de l'homme. Et ils sont ressentis de manière plus aiguë par ceux qui vivent déjà dans la pauvreté et les conflits, ceux qui sont marginalisés et ceux qui n'ont pas les capacités et les ressources nécessaires pour renforcer leur résilience. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée. Les femmes et les filles en font les frais, que ce soit à Niamey au Sahel ou à Apia au Samoa.

Nous savons que, dans un contexte donné, les changements climatiques peuvent exacerber les tensions socio-économiques existantes. Leurs effets peuvent dégrader les environnements et les moyens de subsistance et affaiblir les institutions politiques. Dans certaines situations, ces effets permettent aux groupes terroristes de prospérer et d'étendre leur champ d'action, notamment lorsque la gouvernance est affaiblie. C'est une tragédie. Nous constatons que l'absence de réponse adéquate des pouvoirs publics à des événements météorologiques de plus en plus fréquents et extrêmes peut également affaiblir le contrat social entre les citoyens et l'État. Un tel affaiblissement contribue à donner de l'élan aux initiatives et aux récits cyniques des terroristes. À leur tour, les situations de conflit exacerbées par les changements climatiques offrent un terrain propice à ces groupes terroristes.

Nous avons entendu ce que le Président Bazoum nous a dit clairement ce matin. En tant que Conseil, nous avons la responsabilité de rompre ce cercle vicieux qui s'auto-entretient. Comme l'a souligné le Président Bazoum ce matin, nous devons rester mobilisés et déterminés.

Alors que des ressources vitales telles que l'eau et les terres fertiles diminuent dans certaines régions, le risque qu'elles soient instrumentalisées augmente. Les groupes terroristes montrent qu'ils peuvent marchander l'accès à ces ressources pour augmenter leur influence et récolter des fonds. Des incitations économiques peuvent être utilisées pour recruter ceux dont les moyens de subsistance traditionnels pâtissent des changements climatiques.

Le Conseil a déjà reconnu les effets néfastes des changements climatiques et des problèmes écologiques sur la stabilité de certaines régions, notamment le bassin du lac Tchad. Il importe maintenant de mieux comprendre le problème et d'approfondir l'analyse empirique. Si nous détenons les bonnes informations, nous pouvons prendre les mesures audacieuses et déterminées

nécessaires pour remédier à ce problème complexe et croissant. C'est à nous, assis autour de cette table, qu'incombe cette responsabilité – ni plus ni moins.

Nous sommes préoccupés par le risque que la lutte contre le terrorisme serve d'excuse pour incriminer les défenseurs des droits humains liés à l'environnement et les organisations de la société civile qui travaillent sur les enjeux climatiques. Les lois relatives à la lutte contre le terrorisme ne doivent pas être détournées pour cibler ceux qui défendent ou exercent leurs droits fondamentaux, et, bien entendu, les mesures de lutte contre le terrorisme doivent systématiquement être pleinement conformes au droit international.

Pour être efficaces, les mesures de lutte contre les changements climatiques doivent être suffisantes et transparentes. Il importe de les appliquer sur la base d'approches inclusives, responsables et non discriminatoires. Elles doivent être adaptées à leurs objectifs et avoir pour objet d'aider les personnes et les communautés qui en ont le plus besoin.

Je tiens à souligner que tous nos efforts doivent garantir la pleine participation des femmes. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la lutte contre ce problème de notre époque, car elles représentent la moitié de la population mondiale. Nous avons déjà constaté que rien de moins que la participation véritable des femmes ne nous permettra de faire face à l'ampleur de ce problème. Les femmes doivent être présentes dans la salle et assises à la table où sont abordés ces problèmes. En outre, nous ne pouvons nous permettre de ne pas faire appel au leadership dont les jeunes ont déjà fait montre dans le domaine de l'action climatique.

Le Conseil a fait d'importants progrès en reconnaissant les liens complexes qui existent entre le climat et les conflits. Rien que cette année, 13 textes du Conseil ont abordé cette question et contenaient des passages importants sur les effets néfastes des changements climatiques. Cependant, pour prévenir et régler les conflits qui sont exacerbés par les effets des changements climatiques, nous devons faire plus. Nous devons adopter une approche de base structurée et systématique. Nous avons du mal à jouer notre rôle en tant que membres du Conseil, et il est également crucial que nous jouions notre rôle sur le terrain. J'appelle tous les membres du Conseil à appuyer les travaux en cours et le conseiller pour la sécurité climatique au Soudan du Sud, que l'Irlande appuie directement par l'intermédiaire du Mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies.

Un traitement efficace de cette question complexe signifie que nous devons aussi en approfondir notre compréhension. L'Irlande et le Niger ont dirigé les délibérations sur un projet de résolution thématique du Conseil de sécurité à cette fin. Nous estimons que ce projet de résolution représente une occasion importante de renforcer la capacité du Conseil de sécurité à mieux comprendre et combattre les risques de sécurité liés au climat dans le cadre de son mandat. En étoffant la base de données et de preuves au fil du temps, le Conseil pourra prendre des mesures éclairées. Cela renforcera également sa capacité à comprendre ses propres responsabilités en ce qui concerne les répercussions des risques de sécurité liés au climat. Je reprends l'appel lancé par le Président Bazoum et d'autres orateurs ce matin à tous les collègues, ceux qui sont assis autour de la table et ceux qui participent au présent débat, pour qu'ils apportent leur appui à ce projet de résolution essentiel.

En conclusion, il est clair que les menaces contre la paix et la sécurité internationales ont évolué depuis la première séance du Conseil en 1945. C'est cependant toujours à nous qu'il revient de les affronter. Le Conseil doit reconnaître et accepter son rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Nous devons intégrer les risques de sécurité liés au climat à nos efforts de règlement, de prévention et de médiation des conflits. Cela nous permettra de maintenir la paix et la sécurité internationales, et tout échec à cet égard est inconcevable.

Je voudrais dire à ceux qui luttent contre la crise en première ligne que nous les entendons et que nous croyons leurs témoignages. Et à mes collègues du Conseil, je dis qu'il est temps d'agir.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à saluer le rôle de chef de file du Niger sur la question des changements climatiques et de la sécurité durant son mandat au Conseil de sécurité, et je salue également la présence du Président du Niger à la présente séance. Vos efforts ont certainement permis de faire avancer ce dossier. Vous pouvez compter sur notre plein appui.

Je remercie également les intervenants d'avoir fait part de leurs précieuses vues sur le sujet complexe des changements climatiques et du terrorisme et des liens entre ces deux problèmes, qui ne font pas l'objet d'une attention suffisante.

Les changements climatiques exacerbent les vulnérabilités dans le monde entier. Cette dynamique pourrait expliquer pourquoi de nombreux pays exposés aux

aléas climatiques sont également touchés par des insurrections terroristes – par exemple, le Mali et la Somalie. Néanmoins, comme pour toutes les questions liées au climat et à la sécurité, ces liens sont compliqués et dépendent grandement du contexte.

Les changements climatiques peuvent accélérer les mêmes facteurs sous-jacents qui sont reconnus comme alimentant le terrorisme. Ils provoquent des déplacements, affaiblissent la gouvernance et alimentent l'instabilité politique et sociale. Ils entraînent l'insécurité alimentaire et la faim et des rivalités autour des ressources et aggravent les tensions entre communautés. Ils compromettent également les moyens de subsistance et exacerbent les inégalités. Conjugués, ces facteurs peuvent créer des conditions favorables à la radicalisation, stimuler le recrutement par des groupes armés et entraver le retour des populations qui ont été forcées de migrer.

Le facteur sous-jacent, c'est l'instabilité. Les changements climatiques compromettent la capacité des communautés à faire face aux crises, et un grand nombre des communautés les plus durement touchées par les changements climatiques et les conflits sont déjà les moins bien outillées pour lutter contre leurs effets. Les effets amplificateurs des conflits et des changements climatiques appellent également l'attention sur la nécessité de protéger les civils, en particulier les personnes déplacées et souffrant de la faim.

Je tiens à souligner que le programme pour la sécurité climatique est avant tout un programme de prévention. Il vise à prendre en compte les risques climatiques dans notre analyse et nos actions, ce qui pourrait renforcer nos efforts de consolidation et de maintien de la paix. Nous soulignons donc que l'évaluation et la gestion des risques climatiques doivent être généralisées et opérationnalisées dans les mandats des opérations de paix pertinentes du Conseil.

Bien que chaque situation soit complexe et dépende du contexte, nous estimons que l'efficacité de la lutte contre les changements climatiques ainsi que de la prévention et de la lutte contre le terrorisme repose sur la bonne gouvernance et la réduction des vulnérabilités. Nous devons véritablement associer tous les acteurs efficaces à notre réponse, notamment les femmes, les jeunes, la société civile et le secteur privé. Nous devons renforcer les partenariats avec les acteurs nationaux et régionaux, en particulier l'Union africaine, et

encourager une approche plus solide de la part des organisations locales, nationales, régionales et internationales au moyen d'un échange transparent d'informations et d'analyses prospectives.

Nous devons également renforcer les capacités de l'ONU en matière de climat et de sécurité, notamment sur le terrain, et les meilleures pratiques et autres données d'expérience doivent remonter jusqu'au Conseil. La Norvège apportera un soutien particulier à cet égard, et nous encourageons les autres à faire de même.

L'application d'une stratégie analytique et globale renforcera également notre action contre le terrorisme, car elle nous permettra de nous concentrer sur les facteurs sous-jacents de la radicalisation et de renforcer les efforts de prévention de l'extrémisme violent. Quand les vulnérabilités s'entrecroisent, les solutions ont tendance à s'entrecroiser également.

En ce qui concerne les changements climatiques, il n'existe pas de solution axée sur la sécurité au sens classique du terme. Notre objectif commun doit être que l'action en faveur de la paix tienne compte des questions climatiques, que notre action climatique prenne en considération les risques de conflit et que la consolidation de la paix soit à l'épreuve des changements climatiques. Pour ce faire, nous avons besoin d'une approche coordonnée de la part de l'ONU et du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous soutenons pleinement et avons coparrainé le projet de résolution sur le climat et la sécurité.

L'action climatique est tributaire d'une coopération multilatérale concertée et coordonnée, assortie de la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer dans cet effort.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de vous voir, Monsieur le Président, présider cette séance du Conseil de sécurité.

La Fédération de Russie partage sans réserve les préoccupations de l'ensemble de la communauté internationale concernant les problèmes qui font l'objet de notre débat aujourd'hui. Les conséquences des changements climatiques, les catastrophes naturelles et le terrorisme constituent des défis qui dépassent les frontières et qui requièrent une coopération internationale accrue. Nous sommes déterminés à travailler à ces priorités. Un autre aspect sur lequel nos collègues nigériens ont proposé que nous nous penchions aujourd'hui est

celui des possibles interactions entre le terrorisme, les changements climatiques et les questions de sécurité, et le rôle du Conseil de sécurité dans ce contexte.

Tout d'abord, en ce qui concerne les changements climatiques, il s'agit d'une question qui revêt une importance capitale pour nous, à la fois au niveau national et dans le cadre de notre action internationale. D'après nos calculs, le climat en Russie se réchauffe deux fois et demie plus vite que la moyenne mondiale. Parallèlement, nous assistons à des phénomènes naturels de plus en plus destructeurs et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques nous apparaît donc clairement. Le 29 octobre de cette année, le Gouvernement de la Fédération de Russie a approuvé la Stratégie de développement socioéconomique à faibles émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, qui, entre autres, fixe l'objectif de parvenir à l'équilibre entre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et leur absorption au plus tard en 2060.

C'est dans le prolongement de cette approche que la délégation russe a pris une part active à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Glasgow en novembre, et a contribué à la recherche d'un consensus. Nous pensons que le succès obtenu à Glasgow tient au fait qu'on a réussi à trouver un équilibre entre les préoccupations climatiques et la protection de l'environnement et les intérêts socioéconomiques de pays qui se situent à des niveaux de développement différents et, par conséquent, à des niveaux de vulnérabilité différents.

Aider les pays à être plus résilients aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles est un élément essentiel des efforts nationaux et de la coopération internationale globale de mon pays, notamment au sein du système des Nations Unies pour le développement. Cela étant dit, cette question renferme de nombreux sous-thèmes, qui vont de l'élévation du niveau de la mer dans le cas des États insulaires à la désertification sur le continent africain, ce qui suppose autant de solutions différentes pour aider les États vulnérables concernés en fonction de leur situation.

Nous sommes d'accord sur le fait que la coopération pour lutter contre le terrorisme international devrait avoir le même caractère global. Nous pensons que le suivi des activités de lutte contre le terrorisme sous les auspices du Comité contre le terrorisme, qui, par l'intermédiaire de la Direction exécutive, établit des rapports

sur la mise en œuvre par les États des résolutions pertinentes, en particulier les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), permet d'identifier avec succès les menaces et les problèmes qui se posent aux États Membres. Ce mécanisme fonctionne bien, même en pleine pandémie.

Sur la base des évaluations reçues, les États peuvent bénéficier d'une assistance technique de la part des structures spécialisées des Nations Unies, telles que le Bureau de lutte contre le terrorisme ou l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous soulignons toutefois que cette assistance doit être fournie à la demande des autorités locales et tenir compte des particularités nationales et régionales. Et de fait, les spécificités sont nombreuses. Par exemple, malgré la lutte active menée contre Daech, la menace terroriste continue de s'étendre depuis le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord aux pays et régions limitrophes, y compris jusqu'au plus profond de l'Afrique.

Les raisons à cela tiennent à la porosité des frontières, aux conditions socioéconomiques difficiles, exacerbées par les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et à la faiblesse des autorités centrales et locales. Les terroristes en profitent habilement, étendant leur propagande terroriste et recrutant de nouveaux adhérents parmi la population mécontente, à commencer par les jeunes.

Nous sommes aussi d'accord sur le fait que, dans la région du Sahel, la myriade de facteurs tels que l'extrême pauvreté, le chômage, la croissance démographique, la désertification, les catastrophes naturelles, les migrations, les conflits internes et la propagation des activités terroristes se concentre aujourd'hui en un nœud complexe. Et la situation est encore aggravée par la pandémie de COVID-19.

Dès lors, une question légitime se pose : que doivent faire l'ONU et le Conseil de sécurité pour résoudre ces problèmes ?

C'est là qu'il faut bien reconnaître que notre approche diffère de celle d'un certain nombre de nos collègues du Conseil. Tout d'abord, nous sommes convaincus qu'il faut examiner la situation de chaque pays ou région individuellement mais toujours en tenant compte d'autres facteurs, souvent plus importants, qui sont sources d'instabilité socioéconomique ou politique, tels que les pressions exercées de l'étranger ou, à l'inverse, l'absence d'aide extérieure couplée au manque de capacités des institutions de l'État pour faire face aux défis auxquels elles sont confrontées. Les solutions toutes

faites, qui agissent par automatisme au lieu de rechercher les liens de causalité, ne peuvent conduire le Conseil de sécurité que sur la mauvaise voie dans ses efforts pour résoudre les problèmes. Nous sommes convaincus que chacun des facteurs négatifs susmentionnés doit être analysé et surmonté avec le consentement des gouvernements des pays concernés et en utilisant l'expertise et les outils spécifiques dont dispose l'ONU, encore une fois sans imposer de modèle unique.

Nous continuerons de défendre l'idée qu'il faut une bonne division du travail au sein du système des Nations Unies. Intégrer la surveillance du climat dans les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, en faisant abstraction des travaux scientifiques et de la recherche fondamentale, reviendrait à politiser la question climatique et nous éloignerait de la vision d'une coopération harmonieuse et véritablement mondiale envisagée par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris. Et puis soyons honnêtes, réduire les émissions de gaz à effet de serre dans une région « A » n'arrêtera pas les pluies diluviennes ou les sécheresses dans une région « B » au cours des 50 voire des 100 prochaines années. Qui plus est, s'agissant des causes profondes du terrorisme, axer l'attention sur le climat plutôt que sur les questions de pauvreté et le problème des sanctions revient à éviter une discussion franche sur les causes de l'extrême vulnérabilité de certains États, en particulier ceux qui sont victimes d'une ingérence extérieure.

Le fait de déplacer cette discussion au Conseil de sécurité peut-il vraiment contribuer à résoudre ces problèmes ? Pour nous, le lien direct entre le terrorisme et les changements climatiques en tant que phénomène universel est loin d'être évident. Peut-être nos collègues veulent-ils simplement donner plus de visibilité au débat sur le climat en y associant le Conseil de sécurité. Toutefois, je pense qu'ils conviendront avec moi que l'importance ou non d'une question ne se mesure pas au fait qu'elle est ou non inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Cela vaut pleinement par la question des changements climatiques. Du fait de sa spécificité, elle doit être examinée par tous les États Membres de l'ONU et il ne serait d'aucune utilité de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, étant donné la composition limitée et les outils très spécialisés de ce dernier. Un tel scénario risquerait au contraire de créer beaucoup de confusion et de doubles emplois.

Nous pensons que la capacité de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du forum politique de haut niveau pour le développement durable, de la Commission de consolidation de la paix et d'autres instances spécialisées compétentes, en vertu du principe de la division du travail à l'ONU, de traiter la question de l'atténuation des changements climatiques et de contribuer au relèvement socioéconomique et au développement est loin d'avoir été épuisée.

En particulier, les pays en développement doivent renforcer leurs capacités afin de surmonter les obstacles au développement auxquels ils sont confrontés et d'avoir un accès plus large et plus facile aux financements et au système commercial mondial, aux vaccins contre la COVID-19, aux meilleures technologies disponibles et aux systèmes d'alerte rapide pour les phénomènes naturels extrêmes, à l'aide humanitaire, à l'éducation et à l'orientation professionnelle pour les jeunes générations, en particulier les femmes. Nous demandons qu'on travaille dans ce sens dans les cadres que j'ai mentionnés, et qu'on laisse au Conseil de sécurité le soin de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de régler les conflits existants.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les meilleurs vœux et les salutations du Premier Ministre indien, Shri Narendra Modi, au Président de la République du Niger, S. E. M. Mohamed Bazoum, à l'occasion de la présidence nigérienne du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier le Secrétaire Général António Guterres, M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine, et l'Ambassadeur Mamman Nuhu, Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad, de leurs exposés respectifs.

L'exposé de S. E. le Président de la République du Niger a de nouveau appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la menace du terrorisme dans la région du Sahel et ailleurs. Il s'agit, en effet, d'une grave préoccupation mondiale. La lutte contre le terrorisme reste de la plus haute importance, 20 ans après l'adoption de la résolution historique 1373 (2001) à la suite des attaques terroristes du 11 septembre.

La menace du terrorisme en Afrique a eu des conséquences négatives sur les pays africains dans leur quête de progrès et de développement économiques. La situation en matière de sécurité dans les pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), en particulier, s'est détériorée au cours des trois dernières années, comme

en témoignent les nombreux attentats perpétrés par des terroristes et des groupes armés contre des civils et des forces de sécurité. En outre, la menace que représentent les groupes terroristes dans la région du Sahel et ailleurs a été bien établie, notamment dans les rapports périodiques du Secrétaire général. La Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin, affiliée à Al-Qaïda et à l'État islamique dans le Grand Sahara, a étendu ses activités. Des groupes affiliés à Al-Qaïda et à l'État islamique d'Iraq et du Cham et Boko Haram ont également poursuivi leur expansion autour des rives est et nord du lac Tchad. Les attaques perpétrées contre la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies au Mali il y a quelques jours, qui ont entraîné la mort de Sept casques bleus togolais et d'un ressortissant malien, démontrent le danger que représentent les groupes terroristes et armés pour la région du Sahel. L'Inde condamne fermement l'attaque contre les soldats de la paix et exprime ses plus profondes condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie.

L'Inde se félicite de l'initiative prise de créer la Force conjointe du G5 Sahel, un effort conjoint des pays du Sahel, y compris le Niger. Cependant, la Force conjointe continue d'être confrontée à de multiples défis, tels que le manque de formation, de ressources, d'appui logistique et d'accès à un financement durable et prévisible, qui ont tous entravé sa pleine opérationnalisation. Le modèle actuel d'appui à la Force conjointe est inadéquat et n'est pas durable – une réalité qui a été soulignée par le Secrétaire général dans ses récents rapports et que vient de rappeler S. E. le Président du Niger. Nous pensons qu'il est grand temps que les initiatives de sécurité régionale, comme la Force conjointe du G5 Sahel, bénéficient de ressources suffisantes et durables, ainsi que d'une formation et d'un appui logistique. Une stratégie de lutte contre le terrorisme aux ressources limitées risque d'être condamnée à l'échec. Le Conseil doit prendre des mesures efficaces, notamment en appuyant les initiatives en matière de sécurité des organisations régionales et sous-régionales.

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre époque. Au cours des dernières décennies, les États Membres se sont employés, au moyen d'une approche ciblée, à adopter des engagements relatifs à l'atténuation, à l'adaptation, au financement, au transfert de technologies, etc. pour aborder les changements climatiques de manière globale, notamment dans le cadre du processus établi par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) avec les réunions annuelles de la Conférence

des parties (COP). Les mesures visant à lutter contre les changements climatiques ont été élaborées sur la base d'une structure intégrée qui est équitable pour toutes les parties, notamment les pays en développement. En outre, les pays du monde entier ont pris de nombreux engagements dans le cadre des contributions déterminées au niveau national.

Compte tenu de ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit approprié d'établir un lien distinct entre la sécurité et les changements climatiques, surtout que tous les aspects des changements climatiques sont déjà traités de manière holistique dans le cadre du mandat de la CCNUCC. Toute action au sein du Conseil de sécurité qui ne tient pas compte des principes et dispositions de base relatifs aux changements climatiques risque de perturber la nature de notre débat global sur cette question importante. Il n'est peut-être pas avisé de faire passer le débat sur les changements climatiques d'un modèle fondé sur le consensus à un processus susceptible de créer des divisions. Ne nous écartons pas d'un processus de prise de décision établi et inclusif, avec la participation de tous les pays en développement, en essayant de créer une autre plateforme pour les changements climatiques.

Si nous reconnaissons que les changements climatiques ont eu une incidence sur la vie des populations et ont exacerbé les conflits dans de nombreuses régions, aborder les conflits uniquement sous l'angle des changements climatiques introduit une perspective trompeuse. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat indique clairement que les effets de la variabilité du climat sur la violence sont contestés. Par ailleurs, la science n'a pas établi clairement un lien direct entre les changements climatiques et les problèmes de sécurité. Il est donc important que les questions relatives à la climatologie soient examinées au sein des forums habilités dans le cadre de la CCNUCC. La simplification excessive des causes des conflits ne facilitera pas leur règlement, pas plus qu'elle ne saurait justifier des actes terroristes ou des mesures politiques extrêmes.

Nous venons de conclure la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la CCNUCC (COP26) à Glasgow, au Royaume-Uni, où nous avons adopté par consensus le Pacte de Glasgow pour le climat. Ce document est une expression de la volonté collective de la communauté internationale en ce qui concerne tous les

aspects liés aux changements climatiques de manière holistique et l'action climatique envisagée. Nous sommes fermement engagés à mettre en œuvre les conclusions de la COP26 sur la base du Pacte de Glasgow pour le climat.

Nous devons porter de nouveau notre attention là où elle doit être : la lutte contre les changements climatiques. L'Inde joue un rôle de premier plan en matière d'action climatique et est en bonne voie de concrétiser les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'Accord de Paris. La poursuite par l'Inde d'un développement adapté aux réalités climatiques se reflète dans les annonces faites à l'occasion de la COP26, où l'Inde s'est également engagée à réduire l'intensité des émissions du produit intérieur brut de 45 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2005 ; à atteindre une capacité cumulée d'énergie électrique installée de 50 % provenant de ressources énergétiques non fossiles d'ici à 2030 ; à réduire de 1 milliard de tonnes les émissions prévues d'ici à 2030 ; à atteindre une capacité énergétique de 500 gigawatts provenant de combustibles non fossiles d'ici à 2030 et à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2070, des engagements que notre Premier ministre a appelés collectivement le *panchamrit*, ou cinq objectifs.

Outre les mesures nationales, l'Inde a également pris l'initiative de constituer des coalitions internationales pour produire des effets à long terme au moyen de partenariats. L'Alliance solaire internationale est un excellent exemple de la manière dont l'action collective donne lieu à une action mondiale positive. Nous avons récemment lancé, avec le Royaume-Uni, l'initiative Green Grids – One Sun One World One Grid, entérinée par l'Alliance solaire internationale, qui facilitera l'exécution de projets transfrontaliers de transfert d'énergie renouvelable. La Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes est une autre initiative lancée par l'Inde qui a été couronnée de succès. Elle vise à renforcer la coopération et la résilience face aux catastrophes naturelles. Pendant la COP26, une nouvelle initiative d'assistance technique et de renforcement des capacités des États insulaires, appelée Infrastructure pour des États insulaires résilients, a été lancée dans le cadre de cette coalition.

Ce que nous devons faire maintenant, c'est intensifier nos efforts en ce qui concerne toutes les politiques importantes qui portent sur les changements climatiques, notamment la concrétisation des engagements pris en matière de financement de l'action climatique et de transfert de technologies. Les pays développés ne

peuvent pas se décharger de leurs obligations sur les pays en développement et doivent s'acquitter de leurs engagements de manière équitable, aussi bien en matière d'atténuation que d'adaptation. Aujourd'hui, tout en suivant de près les progrès réalisés en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, nous devons également contrôler de près le financement de l'action climatique et exhorter les pays développés à commencer à financer l'action climatique à hauteur de 1 000 milliards de dollars sans plus tarder.

Pour terminer, la menace terroriste qui pèse sur la région du Sahel est bien plus importante et plus grave que les nombreux autres défis auxquels la région est confrontée aujourd'hui. L'Inde a toujours été disposée à apporter et à accroître son aide au renforcement des capacités des forces armées des pays touchés afin de les soutenir dans leur lutte contre le terrorisme. À cet égard, l'Inde a récemment mis en œuvre certaines initiatives, notamment en offrant au Tchad 10 places de formation militaire l'année dernière, dans le cadre du Programme indien de coopération technique et économique, et en mettant en œuvre un programme de formation spécialisée in situ en matière d'opérations anti-insurrectionnelles et de lutte contre le terrorisme à l'intention de près de 200 membres de l'armée nigériane cette année. Nous pensons qu'il est important que le Conseil continue d'apporter tout l'appui et l'assistance possibles à la Force conjointe du G5 Sahel, dans l'intérêt primordial de la paix, de la sécurité et de la stabilité de la région.

Avec le terrorisme et les changements climatiques, ce sont deux thématiques complexes auxquelles la communauté mondiale est confrontée. Au terme de décennies d'efforts internationaux laborieux, nous disposons aujourd'hui des mécanismes institutionnels pour remédier à chacun de ces problèmes. Nous devrions continuer d'œuvrer par le truchement des mécanismes bien établis. C'est ainsi que nous irons de l'avant.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Niger d'avoir convoqué le présent débat public et je salue la présence de S. E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, pour présider la séance. Je remercie également le Secrétaire général Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad, Mamman Nuhu, de leurs exposés qui ont très utilement éclairé la discussion de ce jour.

La paix et la sécurité présentent des défis constants, et constamment renouvelés, pour l'humanité. À l'heure actuelle, les facteurs d'incertitude et

d'instabilité gagnent sensiblement en puissance dans le monde. Terrorisme, maladies infectieuses et autres menaces non conventionnelles à la sécurité continuent de gagner en importance, se greffant aux problèmes de sécurité traditionnels et touchant de nombreux pays, en particulier les pays africains.

Une paix et une sécurité durables sont une aspiration fervente des peuples africains, mais elles sont aussi une responsabilité de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité. La Chine a toujours appuyé avec force la cause de la paix et de la sécurité en Afrique ; en outre, elle en est un participant constructif et un contributeur actif. Plus de 80 % des soldats de la paix chinois sont déployés en Afrique. Nous avons envoyé plus de 30 000 soldats de la paix dans 17 missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique.

À la huitième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine, la Chine et l'Afrique ont formulé conjointement une vision de la coopération entre la Chine et l'Afrique à l'horizon 2035, et ont décidé de lancer neuf projets, dont le projet de la paix et de la sécurité. La Chine livrera 10 projets dans le domaine de la paix et de la sécurité pour l'Afrique ; elle continuera de fournir une assistance militaire à l'Union africaine et appuiera les efforts des pays africains pour parvenir à préserver la paix et la sécurité régionales et à lutter contre le terrorisme par leurs propres moyens. La Chine accordera également sa coopération en organisant des formations conjointes, sur site, des forces de maintien de la paix sino-africaines, ainsi qu'en matière de gestion et le maîtrise des armes légères et de petit calibre. Sur la voie qui mène à la paix et la sécurité, la Chine se tiendra toujours aux côtés de nos frères africains.

Ces dernières années, le terrorisme a fait peser une menace majeure sur l'Afrique, en particulier le Sahel. Face à ce défi, le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) s'est uni pour renforcer ses capacités et resserrer sa coopération en matière antiterroriste, et a joué un rôle important pour la sécurité régionale, enregistrant certains succès dont la Chine se félicite.

Nous condamnons avec force les attaques terroristes commises récemment dans la communauté de Fantio au Niger et dans plusieurs régions du Mali, et exprimons nos plus sincères condoléances aux soldats nigériens, aux Casques bleus togolais, égyptiens et autres, ainsi qu'aux civils maliens.

La Chine approuve la poursuite de la coopération entre le Niger et les autres pays de la région en matière antiterroriste, est favorable à un financement durable et

prévisible de la Force conjointe du G5 Sahel et appelle la communauté internationale à apporter une aide accrue dans les domaines de la logistique et du renforcement des capacités. Une approche militaire ne suffira pas, à elle seule, à éliminer définitivement les menaces qui pèsent sur la sécurité du Sahel. Il faut s'employer à remédier aux causes profondes des conflits. La communauté internationale doit aider les pays africains à s'attaquer à leurs difficultés multiples, qu'il s'agisse des problèmes économiques, de l'insécurité alimentaire ou des tensions tribales, et à éliminer les terreaux fertiles pour le terrorisme. Elle doit continuer d'aider les pays de la région à renforcer leurs capacités en matière de logement et de sécurité, assurer la protection des populations locales et veiller à ce que les installations civiles telles que les écoles et les hôpitaux soient protégées des conflits.

L'ONU peut tirer parti de ses propres atouts pour aider les pays concernés à protéger les droits et les intérêts des femmes, des enfants et des populations vulnérables, afin qu'ils puissent profiter pleinement des fruits du développement et que les idéologies extrémistes n'aient plus de point d'accès ou d'accroche.

Les changements climatiques sont un grave défi pour le développement durable de l'Afrique. Ces dernières années, l'Union africaine a adopté une série de mesures pour lutter contre les changements climatiques. Le 9 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué abordant spécifiquement des questions telles que l'atténuation, l'adaptation et un renforcement accru des capacités, et des défis concrets tels que les pénuries d'eau, le commerce illégal de la faune et de la flore et la mise en place d'infrastructures respectueuses du climat. Ce communiqué proposait de nombreuses réponses ciblées, notamment la création d'un fonds africain spécifiquement consacré aux changements climatiques.

À l'instar d'autres pays en développement, c'est d'un manque de financement, de technologie et de capacités que les pays africains souffrent le plus. Nous préconisons d'accorder encore davantage d'attention et d'appui à la riposte africaine aux changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous souscrivons à l'observation que vient de faire le Secrétaire général à cet égard. Nous appelons les pays développés à s'acquitter de leurs responsabilités historiques et à honorer leurs engagements en matière de financement

de l'action climatique, de transfert de technologies et de renforcement des capacités, pour que les promesses faites aboutissent à des actions concrètes.

Les changements climatiques ont eu de graves effets sur les pays du Sahel et ont compliqué la recherche de solution aux conflits dans la région. Nous appelons le Conseil de sécurité à adopter la perspective de la paix et de la sécurité, conformément à ses propres mandats, et à prendre en considération les circonstances spécifiques à chaque pays et à chaque situation dans l'analyse détaillée des incidences des changements climatiques sur le Sahel, afin de se forger une compréhension précise du mécanisme des risques sécuritaires induits par les changements climatiques, et d'envisager des solutions pragmatiques et viables.

À cet égard, il convient de respecter les principes des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, afin que nous puissions apporter le financement et l'assistance technologique dont ont besoin ces pays pour lutter contre les changements climatiques. Il faut aller au-delà des slogans. Nous avons préconisé des consultations supplémentaires à ce sujet avec les membres du Conseil, et nous appelons le Conseil à faire preuve d'unité dans ses actions.

La Chine accorde une grande importance aux changements climatiques et a toujours pris une part active dans la coopération internationale, en jouant un rôle responsable et constructif. Nous avons sensiblement contribué à la réussite de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Glasgow. Parce que nous appuyons activement la riposte des pays africains face aux changements climatiques, la Chine a signé 15 documents de coopération avec 14 pays africains afin d'opérationnaliser des projets d'atténuation et d'adaptation et de mener une lutte conjointe contre la contrebande d'espèces sauvages.

La huitième conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine, qui s'est tenue récemment, a adopté une déclaration sur la coopération sino-africaine en matière de lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'un nouveau plan d'action et des initiatives concrètes à cette fin. Au cours des trois prochaines années, la Chine et l'Afrique mettront conjointement en œuvre des projets de développement vert. La Chine fournira une assistance à l'Afrique dans le cadre de 10 projets de climat vert respectueux de l'environnement et appuiera la construction de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel en créant des zones

dans lesquelles seront mis en œuvre des projets pilotes à faible émission de carbone et d'adaptation au climat en Afrique.

La Chine a toujours soutenu activement l'Afrique et continuera à contribuer concrètement à la paix et au développement sur le continent.

M. Pham (Viet Nam) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Niger d'avoir organisé la présente séance, ainsi que M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, de présider ce débat pertinent.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs contributions éclairantes.

Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat confirme que les changements climatiques s'accroissent et que, dans certains cas, les modifications du climat sont irréversibles. Il appelle à des actions urgentes pour réduire les émissions, renforcer la résilience, nous adapter aux conséquences inévitables des changements climatiques et les atténuer.

La moitié des 20 pays considérés comme les plus vulnérables face aux changements climatiques sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les changements climatiques sont de plus en plus un dangereux multiplicateur de menaces. Leurs effets négatifs privent les populations de leurs moyens de subsistance, entraînent l'insécurité alimentaire et hydrique, provoquent des déplacements massifs, sont source d'instabilité et engendrent des tensions et de la violence.

Certaines régions, comme le Sahel, sont aux prises avec les menaces existentielles que sont le terrorisme et les fragilités, tout en se débattant contre les effets néfastes des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles. Le Conseil de sécurité en a été le témoin direct durant sa visite dans la région en octobre.

Nous ne devons pas permettre aux groupes terroristes d'exploiter les tensions et les griefs qui sont exacerbés par les changements climatiques pour éroder plus encore la gouvernance des États, accroître les recrutements, radicaliser les personnes privées de leurs droits et les attirer dans l'extrémisme violent. La lutte contre le terrorisme est au cœur même de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. De nombreux progrès ont été

réalisés au cours des 20 dernières années, notamment les engagements pris par le Conseil en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que l'unité et la solidarité qu'il affiche dans ce combat.

Au cours des deux dernières années, le Conseil a tenu de nombreux débats thématiques sur le climat et la sécurité, avec une mobilisation croissante de ses membres. L'important travail du Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité, présidé par le Niger et l'Irlande, a contribué à promouvoir l'examen et la compréhension des risques de sécurité liés aux changements climatiques dans des contextes spécifiques, et bien plus encore. Afin de faire face aux risques posés par les changements climatiques et le terrorisme, nous aimerions faire les observations suivantes.

Premièrement, une approche holistique visant à aborder tous les aspects de ces questions peut contribuer à garantir la durabilité de notre réponse et notre succès à long terme. Au niveau mondial, cela signifie une collaboration à l'échelle de l'Organisation de tous les organes et missions des Nations Unies, sur la base d'une vision et de stratégies à long terme. Le Conseil de sécurité a un rôle particulier à jouer pour faire face aux risques et aux menaces en matière de sécurité, notamment en travaillant en étroite collaboration avec d'autres pour empêcher l'éclatement de conflits, s'attaquer aux menaces cumulées, dont les changements climatiques et le terrorisme, et garantir une paix durable. Le Conseil de sécurité doit faire preuve de leadership, d'unité et de solidarité et agir rapidement pour s'acquitter de sa responsabilité. Au niveau national, cela implique une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et la mobilisation de toute la société. Dans tous ces processus, l'inclusion est essentielle. Il est important d'assurer la participation active des pays, communautés, groupes, femmes et jeunes vulnérables.

Deuxièmement, l'anticipation et la résilience sont les outils les plus efficaces et doivent faire l'objet d'investissements adéquats. L'anticipation nous aide à mieux nous préparer, à être prêts à relever les défis et à être plus efficaces dans notre réponse aux changements climatiques et au terrorisme. La résilience aide les communautés à mieux s'adapter aux changements climatiques et renforce l'immunité de nos populations face à la propagation de l'idéologie terroriste. Elle doit permettre de renforcer et de diversifier les moyens de subsistance, contribuer à l'élimination de la pauvreté et garantir l'équité.

Troisièmement, l'égalité doit être assurée par l'équité grâce à la coopération et à la solidarité internationales. Aucun pays ne peut faire face seul à ces menaces, en particulier les changements climatiques. Les pays en développement disposent de ressources et de capacités limitées, mais sont souvent confrontés à des effets plus graves. Les engagements internationaux doivent être fondés sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et sur les circonstances et capacités spécifiques des pays concernés. À cet égard, la coopération internationale doit être renforcée pour aider à traduire efficacement les engagements en actions.

La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a insufflé un élan aux engagements pris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le financement de l'action climatique est essentiel à leur mise en œuvre. Les pays développés doivent jouer un rôle de chef de file en s'engageant à financer l'action climatique et l'aide au développement et en honorant ces engagements. Des ressources doivent être réservées pour fournir aux pays en développement et aux pays les moins avancés une assistance en matière de financement, de technologies et de savoir-faire, afin qu'aucun pays ne soit laissé pour compte.

Selon la Banque mondiale, le Viet Nam fait partie des six pays les plus gravement touchés par les changements climatiques. Notre gouvernement est animé d'une forte détermination politique à mener une réponse active et efficace face aux changements climatiques. Nous sommes prêts à participer à toutes les actions collectives visant à relever les défis liés au climat à l'ONU et dans d'autres instances.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, tout particulièrement de la clarté de votre exposé sur les conséquences des changements climatiques et du terrorisme au Niger. Je remercie également les autres experts de leurs précieux exposés.

C'est une réalité cruelle que bon nombre des pays les plus touchés par les changements climatiques figurent également parmi les plus fragiles du monde. Comme le Secrétaire général l'a clairement indiqué, les effets des changements climatiques agissent comme un multiplicateur des menaces auxquelles sont déjà confrontées les populations vulnérables. Et les pays en proie à des conflits sont particulièrement touchés. Avec des institutions sous pression, des communautés

déplacées et des sociétés peu sûres, ces pays sont moins équipés pour faire face aux conséquences des changements climatiques.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, au Sahel, les modifications des régimes pluviométriques alimentent les conflits entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, ce qui peut créer les conditions propices à l'extrémisme violent. En Iraq et en Syrie, les communautés agricoles touchées par les mauvaises récoltes et les sécheresses dues au climat auraient constitué une source importante de recrues pour l'État islamique d'Iraq et du Levant entre 2014 et 2016. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts déployés par l'ONU pour lutter à la fois contre le terrorisme et les changements climatiques. La crise climatique représente une menace existentielle pour notre avenir, pour notre environnement mais aussi pour notre sécurité commune. C'est pourquoi nous devons agir. Je voudrais souligner trois façons de le faire.

Premièrement, à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), nous avons constaté que les pays peuvent travailler ensemble pour prendre des engagements ambitieux. Grâce au Pacte de Glasgow pour le climat, nous avons pu préserver l'espoir de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C. À la COP26, des engagements forts ont été pris s'agissant de parvenir à zéro émission nette, de cesser et d'inverser la déforestation, de doubler les financements en matière d'adaptation et d'atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars d'ici à 2023 au plus tard. Cela aidera les pays à mieux se préparer aux risques climatiques et à protéger les communautés vulnérables de certaines des pires conséquences des changements climatiques et de leurs effets sur la stabilité.

Deuxièmement, il faut que le système des Nations Unies rende compte de manière exhaustive des liens entre le climat et la sécurité, afin que nous disposions des meilleures informations pour éclairer nos décisions. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil a un rôle clair à jouer à cet égard et devrait continuer à examiner les conditions et les environnements dans lesquels le terrorisme se développe et prospère. Mais toutes les composantes de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, ont un rôle essentiel à jouer pour relever ce défi. C'est pourquoi nous soutenons le projet de résolution présenté au Conseil, qui constitue une première étape importante.

Troisièmement, nous soutenons de tout cœur une approche totalement inclusive, en particulier en ce qui concerne les femmes et les filles, qui souffrent de manière disproportionnée des conflits et des changements climatiques, afin qu'elles puissent jouer un rôle significatif.

Enfin, nous devons agir efficacement, de toute urgence et ensemble pour faire face à la crise climatique et réduire les risques croissants d'insécurité climatique.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue à New York, Monsieur le Président. Je vous félicite pour le leadership du Niger au Conseil de sécurité ce mois-ci, et j'ai l'honneur de vous transmettre un message de gratitude de la part de S.E. le Président Uhuru Kenyatta pour le plaidoyer efficace de votre délégation au nom de l'Afrique pendant toute la durée de votre mandat. Votre rôle clé en tant que l'un des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – ainsi que celui de Saint-Vincent-et-les Grenadines, a été bénéfique pour la paix et la sécurité des États et des peuples africains. Alors que vous quittez le Conseil de sécurité, nous continuerons à travailler ensemble pour construire une Afrique plus sûre et plus prospère.

Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad.

Nous sommes venus à ce débat public pour débattre. Nous débattons aujourd'hui des changements climatiques et du terrorisme, peu de temps après l'adoption du document de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Glasgow. Alors même que toutes les délégations ici présentes font des déclarations sur le rôle du système multilatéral, en traitant de la question spécifique qui a été posée, nous sommes obligés de nous demander si le multilatéralisme lui-même peut vraiment dépasser la rhétorique de la célébration de lui-même pour passer à une action audacieuse.

Nous savons tous que les scientifiques et les responsables politiques du monde entier s'accordent à dire que les changements climatiques coûtent le plus cher aux pays et régions qui en sont le moins responsables. Pourtant, ces connaissances ne débouchent pas sur une action mondiale ambitieuse en matière d'adaptation en Afrique. Les engagements passés, tels que la promesse

de financement de 100 milliards de dollars par an faite à Paris, qui ne couvrent qu'une petite partie de la réponse nécessaire, sont en train d'être annulés.

S'il existe une réticence à agir sur ce que les dirigeants mondiaux appellent la plus grande menace pour l'humanité, y aura-t-il une volonté de répondre réellement à l'impact des changements climatiques sur la sécurité de nos citoyens ? Je dirai aux personnes réunies ici aujourd'hui que notre plus grand défi, ce ne sont pas les changements climatiques, ni même la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ce sont des règles du jeu qui changent sans cesse, l'application de deux poids et deux mesures et de fausses hiérarchies entre les régions développées et en développement.

L'intérêt personnel éclairé, la solidarité et même la science ne semblent pas suffire à surmonter cette myopie. Qu'il s'agisse d'interdictions de voyager non fondées sur des données scientifiques, d'éviter les files d'attente pour les vaccins et de les stocker alors que d'autres souffrent de leur pénurie, ou encore des tergiversations sur l'adaptation à Glasgow, les preuves de l'échec du multilatéralisme sont flagrantes.

Les peuples du monde aspirent à un leadership capable de sauver le multilatéralisme de son ornière actuelle et de le repositionner comme une source de solutions adaptées. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous espérons certainement que les lacunes et les échecs du multilatéralisme ne se refléteront pas aussi facilement dans ses actions, comme nous craignons que ce soit de plus en plus le cas.

Le Kenya condamne la récente attaque terroriste contre les soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui a fait sept morts et trois blessés. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple togolais.

Ces attaques odieuses et incessantes démontrent encore plus profondément la nécessité de disposer d'une force robuste capable de mener le combat contre les terroristes. Il est clair – et cela a été encore plus clair lors du récent voyage du Conseil au Sahel – qu'il faut aider les armées de la région à accroître leurs compétences et à améliorer leur équipement et leurs finances. La MINUSMA fait un travail louable, mais cela ne garantira pas la stabilisation du Sahel contre le terrorisme. Des forces africaines dédiées sont nécessaires. Nous le savons tous.

Cependant, une fois de plus, le multilatéralisme vacille. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 contre la ville de New York, nous savons que l'efficacité de la lutte contre le terrorisme exige une coopération mondiale, car le terrorisme affilié à Al-Qaïda et à Daech a une empreinte transnationale et mondiale. Lorsque les plus puissants sont attaqués, nous serrons tous les rangs avec eux et combattons ensemble. Lorsque les plus vulnérables sont attaqués, le système multilatéral réagit à contrecœur.

Nous aimerions plutôt que les instruments déployés par le Conseil contre ce crime unique soient utilisés de manière optimale. Par exemple, nous devons voir des contributions évaluées par l'ONU aux forces africaines qui s'acquittent du mandat de paix et de sécurité internationales, alors qu'elles disposent de budgets limités qui doivent être consacrés d'urgence aux besoins de développement.

Nous appelons le Conseil à rejeter l'application inégale des régimes de sanctions. Certains groupes, comme les Chabab, qui sont de leur propre aveu des affiliés d'Al-Qaïda, ne figurent pas sur la liste des sanctions appropriées, même si les membres du Conseil sanctionnent unilatéralement ces groupes comme faisant partie d'Al-Qaïda.

Un faux clivage entre l'accès humanitaire et la lutte contre le terrorisme est apparu, ignorant le fait que le terrorisme est l'une des principales causes des crises humanitaires. Les victimes du terrorisme s'entendent dire que le Conseil de sécurité n'a pas fait le maximum pour les sauver. Le monde apprend que l'architecture antiterroriste du Conseil est appliquée au cas par cas en fonction des intérêts et non des faits. Chaque délégation au Conseil a analysé les conflits croissants pour les ressources entre les éleveurs et les agriculteurs et entre les groupes qui réagissent aux effets des changements climatiques. Tout service de sécurité ayant une vision globale comprend que ces impacts font partie de la crise croissante dans le bassin du lac Tchad.

Le problème n'est pas de savoir comment convaincre le Conseil de sécurité qu'il existe un lien entre les effets des changements climatiques et les conflits liés aux ressources qui peuvent offrir aux terroristes de nouvelles opportunités à exploiter. Le problème est de savoir comment convaincre le Conseil que les crises africaines exigent et méritent qu'il s'acquitte pleinement de son mandat – et que c'est aux pays les plus responsables des changements climatiques d'être à la hauteur de leurs responsabilités.

Nous pouvons parler longuement de ce que devraient être les réponses sur le terrain au Sahel, mais il est bien plus important d'assumer nos responsabilités, ce qui n'a pas été le cas, ce que le monde entier a pu constater à Glasgow. Nous avons besoin que le Conseil de sécurité apporte des solutions qui répondent aux défis auxquels nous sommes confrontés, conformément à son mandat. Sinon, sa pertinence disparaîtra au fil des jours.

Vous avez tout à fait raison, Monsieur le Président : notre région et le monde ne peuvent pas attendre éternellement des réponses adéquates. Nous doutons qu'il y ait une action ambitieuse à l'avenir sur les changements climatiques et le terrorisme alors qu'une telle action fait défaut même pour contrer le terrorisme. Si les forces africaines telles que le Groupe de cinq pays du Sahel ne reçoivent pas le financement prévisible et adéquat dont elles ont besoin pour assurer la paix et la sécurité internationales, à quelles mesures réelles peut-on s'attendre en matière de climat et de sécurité ?

Je vais conclure par cinq propositions que nous pouvons, à mon avis, tous apprécier, à défaut de les approuver.

Premièrement, nous ne pouvons parler des effets des changements climatiques sans consacrer le même degré d'attention à leurs causes. La conversation actuelle sur le lien entre la sécurité et le climat concerne presque exclusivement les pays qui souffrent, dont la plupart se trouvent en Afrique, et n'établit pas un lien suffisant avec la cause des changements climatiques. Faute de changement, la responsabilité de ceux qui ont causé la crise sera transférée à ceux qui en sont les principales victimes.

Deuxièmement, les initiatives d'atténuation des changements climatiques dans l'hémisphère Nord ne doivent pas entraver le développement dans l'hémisphère Sud. Une énergie abordable, accessible et à grande échelle est nécessaire au développement. Les tentatives de bloquer la justice énergétique pour l'hémisphère Sud perpétuent la pauvreté, dont les conséquences seront la persistance des crises et des États qui manquent de ressources pour régler ces problèmes. L'atténuation devrait plutôt être fondée sur le principe qu'elle ne sera abordable et entreprise que si les pays de l'hémisphère Sud se développent.

Troisièmement, l'adaptation aux changements climatiques est l'initiative la plus pacifique et propice à la consolidation de la paix dans des régions telles que le Sahel. Les États et le secteur privé dans la région doivent

élaborer des projets prêts à bénéficier d'investissements publics et privés qui nécessitent des investissements et qui sont clairement conformes aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les organes de l'ONU tels que la Commission de consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Pacte mondial des Nations Unies peuvent contribuer à tracer la voie à suivre. Il faudra investir et renforcer les capacités pour identifier et préparer ces projets d'investissement. Comme l'a clairement démontré notre visite sur le terrain au Niger, un projet de ce type dans lequel il faut investir immédiatement, c'est une éducation de qualité permettant aux jeunes Nigériens de participer à une économie verte florissante.

Quatrièmement, des subventions et des financements bon marché doivent être mis à disposition des projets que j'ai mentionnés. Lorsque les conflits font rage, les subventions et les mesures des institutions financières internationales sont nécessaires pour permettre au secteur privé de s'engager dans la voie de l'investissement.

Cinquièmement, une lutte efficace contre le terrorisme ne naîtra pas de l'action climatique. Elle repose sur des services de sécurité compétents qui relient activement leurs initiatives de lutte contre le terrorisme et de justice pénale à celles de leurs voisins. Elle exige que le Conseil de sécurité comprenne que ces capacités régionales nécessitent un financement international, autrement les activités de maintien de la paix des Nations Unies ne parviendront pas à prévenir l'effondrement de l'État dans de nombreux pays.

Elle repose également sur une gestion inclusive de la diversité en tant que capacité fondamentale de l'État qui est aussi importante que les mesures de sécurité et la fourniture de services de base. Une lutte efficace contre le terrorisme exige que l'État soit en mesure d'appuyer le renforcement des moyens de subsistance au niveau local. C'est dans ce domaine que l'action climatique – plus spécifiquement l'adaptation – peut jouer un rôle important.

Pour terminer, le Kenya félicite le Niger et l'Irlande, qui président le Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité, du projet de résolution thématique qu'ils ont déposé et qui représente un bon point de départ dans ce débat.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, et à remercier la République sœur du Niger

d'avoir convoqué la présente séance pour aborder une fois de plus la question des changements climatiques et du terrorisme, qui constituent deux des principales menaces à la paix et à la sécurité internationales et qui exacerbent les problèmes existants, en particulier dans les régions touchées par des conflits.

Nous vous remercions de votre exposé important et de votre évaluation précise de la question, ainsi que de vos propositions pratiques. Nous sommes conscients des problèmes que le peuple nigérien frère a connus et continue de rencontrer en raison de ces deux fléaux. Nous apprécions le rôle que votre pays a toujours joué pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel.

Je tiens à remercier S. E. le Secrétaire général de son exposé précieux. Je remercie également M. Moussa Faki Mahamat et M. Mamman Nuhu de leurs exposés.

La Tunisie condamne dans les termes les plus fermes l'attaque terroriste qui a visé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au peuple et au Gouvernement togolais.

Tout au long de son mandat au Conseil de sécurité, la Tunisie a consacré une attention particulière à la nécessité d'examiner les causes profondes et interconnectées des conflits et les divers facteurs qui alimentent la violence, prolongent les conflits et menacent la sécurité et la paix mondiales. La Tunisie a par ailleurs souvent réitéré la nécessité de contrer ces facteurs en renforçant l'action multilatérale et en adoptant une approche holistique basée sur un principe intégré de sécurité collective et des outils et mécanismes novateurs propres à lutter efficacement contre ces problèmes communs et transfrontières. C'est une des priorités que la Tunisie continuera de surveiller dans le cadre de diverses structures des Nations Unies et autres structures régionales.

Il est indéniable que les changements climatiques sont un des principaux facteurs qui aggravent la fragilité et menacent la stabilité, et ils déclenchent parfois des conflits. Ils alimentent les tensions et la violence et contribuent à des conflits prolongés et compliqués, en particulier sur le continent africain.

Compte tenu des problèmes liés aux changements climatiques auxquels le monde est confronté actuellement, il est nécessaire de dépasser l'approche basée sur le contexte pour remédier à la situation et de prendre

systématiquement en compte les risques climatiques lorsque le Conseil de sécurité s'acquitte de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe.

Nous appuyons les propositions pratiques formulées dans le projet de résolution déposé au Conseil par l'Irlande et le Niger. Nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité pour envoyer un message clair et fort de la part du Conseil de sécurité à cet égard.

Même si les changements climatiques sont un phénomène mondial, la gravité de leurs répercussions est variable. Certaines régions, en particulier celles qui contribuent le moins à ces changements, sont les plus touchées, comme le continent africain, en particulier la région du Sahel. Leurs peuples éprouvent des difficultés à résister et à s'adapter aux effets des changements climatiques. De ce point de vue, pour lutter contre les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, il faut tenir compte de l'importance du développement dans le cadre des stratégies de maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que de la nécessité de donner aux peuples de ces régions les moyens de s'adapter aux effets des changements climatiques, et ce pour qu'ils ne tombent pas dans des spirales de violence et de conflit.

Vingt années se sont écoulées depuis la création du régime international de lutte contre le terrorisme en application de la résolution 1373 (2001) et des diverses mesures qui l'ont suivie, ainsi que la création du Comité contre le terrorisme, que la Tunisie a eu l'honneur de présider ces deux dernières années. En dépit des avancées considérables réalisées s'agissant de renforcer les cadres juridiques et les mécanismes de coopération internationaux pour combattre ces fléaux, le terrorisme et l'extrémisme violent continuent de faire partie des plus graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Au cours des deux dernières décennies, le monde a pu observer l'évolution des méthodes de travail des organisations terroristes et leur capacité à s'adapter et à exploiter les crises et les conflits, la fragilité de certaines communautés et groupes marginalisés et la faiblesse ou l'absence de l'autorité nationale afin d'élargir et d'exécuter leurs plans. Elles ont également maîtrisé les technologies modernes et les médias sociaux pour promouvoir leurs idéologies, recruter des membres et obtenir des financements. Cela a exacerbé le fléau du terrorisme et donné lieu au phénomène des combattants terroristes étrangers à une échelle sans précédent.

La menace terroriste s'est également aggravée en Afrique, notamment dans les zones de conflit. Les organisations terroristes tentent d'exploiter la situation dans ces régions en se réorganisant et en créant des ramifications régionales qui leur prêtent allégeance. Parallèlement, elles s'appuient sur le crime organisé et le trafic d'armes et d'êtres humains pour financer leurs opérations.

La Tunisie réaffirme la nécessité de poursuivre la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme ainsi que l'extrémisme violent sous toutes ses formes et de redoubler les efforts visant à éliminer leurs causes profondes grâce à une approche intégrée qui prenne en considération toutes les dimensions du problème. Promouvoir le développement humain et l'élimination de la pauvreté, lutter contre la marginalisation et l'exclusion, et garantir la participation des jeunes et des femmes sont autant de moyens importants de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent à moyen et long terme. De manière plus immédiate, la communauté internationale doit aujourd'hui aider les pays concernés à renforcer leur capacité d'endiguer cette menace par des mesures tangibles et adaptées à leurs besoins.

Dans ce contexte, nous rappelons que le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a besoin d'un soutien fort et efficace de la part de l'ONU et de la communauté internationale afin d'accroître sa capacité de faire face aux défis communs, notamment grâce au renforcement de la Force conjointe du G5 Sahel soutenue par l'Union africaine. Cela permettrait de lui apporter l'appui opérationnel et logistique nécessaire, conformément aux recommandations du Secrétaire général, afin qu'elle puisse continuer à jouer son rôle important dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le succès de la Force conjointe aura une incidence positive sur la paix et la sécurité non seulement au niveau local mais aussi au niveau régional et international.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, la communauté internationale est confrontée à des défis urgents liés au terrorisme et aux changements climatiques. Par ses nombreuses résolutions, l'ONU a réaffirmé à plusieurs reprises que le terrorisme est une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales et que c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de lutter pour mettre cette menace en échec.

La République islamique d'Iran reste attachée à ses obligations internationales et poursuit ses efforts pour prévenir et combattre efficacement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. La lutte contre le terrorisme doit être menée conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, en veillant à respecter pleinement les principes d'indépendance et d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Les effets néfastes des changements climatiques et leurs conséquences sur le bien-être des nations sont indéniables. Ils sont encore plus graves lorsque d'autres facteurs sous-jacents entrent en jeu dans les pays en proie à un conflit. Pour faire face à cette situation, il faut une réponse systématique et coordonnée de tous les États Membres de l'ONU. Nous partageons l'opinion selon laquelle la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la plateforme la plus appropriée pour une telle action coordonnée.

La République islamique d'Iran a pris des mesures importantes pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques et les atténuer. Néanmoins, l'imposition de sanctions illégales par les États-Unis à l'encontre de l'Iran, en violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, nous a non seulement privés de l'accès aux ressources financières et aux moyens technologiques dont nous avons tant besoin pour relever les défis liés aux changements climatiques, mais elle a également porté atteinte à notre capacité nationale de tenir les engagements que nous avons pris à cet égard.

Si le terrorisme, en tant qu'infraction pénale grave, constitue effectivement une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales, les changements climatiques, en revanche, sont fondamentalement une question de développement, et il n'y a aucune preuve scientifique établissant un lien direct entre les changements climatiques et la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, les défis posés par les changements climatiques doivent être abordés dans le contexte du développement durable. En même temps, dans certaines situations de conflit, les changements climatiques peuvent avoir pour conséquence de créer un environnement propice aux groupes terroristes qui exploitent la situation et recrutent des personnes vulnérables pour leurs sinistres desseins.

Nous devons être extrêmement prudents avant d'établir un lien entre la paix et la sécurité internationales et les changements climatiques. Afin d'éviter

l'apparition de telles situations complexes, il est impératif de s'attaquer aux causes sous-jacentes. Pour cela, tous les États Membres doivent respecter leurs obligations respectives, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. De même, les pays développés doivent tenir leurs promesses et fournir aux pays en développement touchés une assistance technique et un soutien financier suffisants et en temps voulu, y compris en facilitant le transfert des technologies nécessaires.

Pour conclure, nous réaffirmons notre position de principe selon laquelle les changements climatiques sont avant tout une question liée au développement durable et ne relèvent donc pas de la compétence du Conseil de sécurité. En outre, l'engagement du Conseil, qui ne dispose ni de l'expertise ni des outils nécessaires dans ce domaine, empiéterait sur le mandat des autres organes principaux de l'ONU, ce qui compliquerait davantage leur travail pour relever efficacement les défis posés par les changements climatiques.

Le Président : Je rappelle aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Osuga (Japon) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui. Le Japon apprécie à sa juste valeur la contribution du Niger en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité.

La situation en matière de sécurité, de nos jours, est de plus en plus complexe. Le terrorisme reste une grave menace pour la paix et la sécurité internationales dans de nombreuses régions du monde, notamment au Sahel. Dans les zones sujettes à des conflits, l'insécurité humaine, exacerbée par les effets des changements climatiques tels que la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles, devient un multiplicateur du risque de conflit violent.

Le terrorisme et les changements climatiques ont une chose en commun : ils constituent tous deux une menace sérieuse pour la sécurité humaine et pour la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes. Le Japon a formulé sa politique d'assistance

aux zones exposées aux conflits selon l'approche de la sécurité humaine afin de protéger et d'autonomiser les personnes et de renforcer la résilience des communautés. Il convient d'accorder une plus grande attention à la dimension humaine de notre modèle de sécurité en plaçant les personnes en son centre.

(l'orateur poursuit en français)

Considérant à la fois le terrorisme et les changements climatiques, je voudrais souligner l'importance de la prévention des conflits par la consolidation des institutions aux niveaux national et local. À notre avis, des institutions efficaces, responsables et inclusives sont la meilleure protection contre divers risques de sécurité d'aujourd'hui. Qu'il me soit permis d'expliquer pourquoi.

Premièrement, des institutions efficaces et impartiales dans les secteurs de la sécurité et de la justice sont la clef pour l'état de droit et la lutte contre l'impunité. Le Japon a fourni en 2021 environ 3 millions de dollars chacun au Niger, au Burkina Faso et au Tchad pour renforcer leurs capacités dans le secteur sécuritaire. Depuis 2013, le Japon aide sept pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, dont le Niger, à mettre en place des institutions de justice criminelle crédibles par le biais de la formation de policiers, de procureurs et de juges afin d'améliorer leur expertise dans des processus de justice criminelle justes, efficaces et ponctuels. Le renforcement des capacités du personnel qui gère et utilise les institutions fait partie intégrante du renforcement des institutions.

Deuxièmement, la mise en place d'institutions dans le secteur social capables d'assurer un accès égal aux services de base contribuera à s'attaquer aux causes profondes des conflits et du terrorisme. Par exemple, le Japon a promu un programme d'enseignement primaire nommé « École pour tous » dans lequel tous les membres de la communauté participent activement aux processus de prise de décisions pour gérer ensemble un système scolaire. Lancée au Niger en 2004, cette initiative a construit ou amélioré 53 000 écoles dans huit pays africains en partenariat avec la Banque mondiale et des organisations de la société civile.

Le Japon s'est engagé à intensifier son soutien à la consolidation des institutions en Afrique en lançant la nouvelle approche pour la paix et la stabilité en Afrique à la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en 2019, qui vise à apporter son aide à l'élaboration de systèmes solides au niveau judiciaire, administratif et législatif afin que la

construction d'une nation ne fasse pas marche arrière à cause des conflits. En ce qui concerne les changements climatiques, le Japon continuera à soutenir les pays les plus gravement touchés en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes dans leurs efforts pour renforcer la résilience, notamment par le renforcement des capacités institutionnelles.

(l'orateur reprend en anglais)

Il est évident qu'il faut décroiser le système des Nations Unies pour qu'il puisse relever en parfaite continuité et de manière globale les défis actuels en matière de sécurité qui ont trait au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. À cet égard, il faut réfléchir davantage au rôle de la Commission de consolidation de la paix en vue d'adopter une approche holistique dans le cadre de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et des partenariats avec des acteurs extérieurs au système des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit s'appuyer sur les conseils de la Commission de consolidation de la paix pour mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies pour relever les défis multiformes en matière de sécurité.

Pour terminer, je voudrais réitérer que le Japon est prêt à apporter sa contribution aux efforts mondiaux visant à faire face aux défis en matière de sécurité, qui ne cessent d'évoluer.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Costa Filho (Brésil) (parle en anglais) : Le Brésil remercie le Niger d'avoir organisé ce débat public. Nous remercions également les intervenants pour leurs présentations.

Le débat sur le terrorisme et les changements climatiques est l'occasion de réfléchir au rôle du Conseil de sécurité en ce qui concerne ces deux questions. Le terrorisme n'est pas directement lié aux changements climatiques, et les changements climatiques ne peuvent pas être examinés à travers le prisme de la sécurité, sans tenir compte des éléments systémiques qui en sont la cause.

Le terrorisme continue de représenter l'un des plus grands défis pour la communauté internationale. Nous réitérons, dans les termes les plus forts, notre ferme condamnation de ce phénomène sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Néanmoins, une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme ne peut pas reposer uniquement sur des mesures de sécurité.

Elle doit également s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène, en particulier celles qui sont liées à un mécontentement social, politique, économique et culturel de longue date. En outre, le Conseil de sécurité doit réaffirmer constamment que toute action antiterroriste doit respecter le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

En ce qui concerne les changements climatiques, nous sommes conscients que la hausse des températures et l'élévation du niveau des mers, la modification du régime des précipitations et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes font peser une menace sur la santé et la sécurité des personnes, la sécurité alimentaire et hydrique et le développement socio-économique, partout dans le monde. Au Sahel en particulier, l'épuisement des ressources, aggravé par de graves sécheresses, est l'un des facteurs qui exacerbent les tensions et poussent les populations à migrer. Ces phénomènes extrêmes peuvent dévaster des groupes sociaux et perturber gravement les systèmes de production et les économies locales – un terrain propice à de conséquences sociales dangereuses, comme l'apparition de menaces terroristes.

Toutefois, le Brésil adopte une position prudente lorsqu'il s'agit d'aborder les changements climatiques sous un angle strictement sécuritaire, car cela pourrait amener la communauté internationale à s'éloigner d'une riposte adéquate.

Nous devons nous efforcer d'éviter les doubles emplois et veiller à ce que les mandats et responsabilités spécifiques au sein du système des Nations Unies soient respectés. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est un cadre bien indiqué pour examiner toute nouvelle préoccupation des parties concernant les questions liées aux changements climatiques de manière inclusive et équilibrée et y répondre, car elle dispose d'un mandat clairement établi et d'outils et de mécanismes adéquats à cette fin.

Il vaudrait mieux que le temps et l'énergie consacrés à des efforts visant à inscrire les questions climatiques à l'ordre du jour du Conseil de sécurité soient plutôt utilisés pour promouvoir les flux financiers à l'appui des engagements existants et du renforcement de l'action climatique. Pour le moment, le plus urgent est que les pays développés mobilisent, augmentent et fournissent en temps voulu des financements pour venir en aide aux pays en développement touchés par les changements climatiques.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Gabon.

M. Biang (Gabon) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, d'adresser les félicitations fraternelles du Président Ali Bongo Ondimba à son frère le Président Mohamed Bazoum, et vous remercier pour votre leadership dans la conduite des travaux du Conseil de sécurité. Je voudrais également exprimer la solidarité du Gabon au peuple frère du Niger face aux attaques terroristes barbares subies récemment.

Une fois de plus, nous mettons en relief, dans cette enceinte, le lien étroit entre les défis redoutables liés au terrorisme et les effets néfastes des changements climatiques auxquels sont confrontées de nombreuses régions dans le monde, et singulièrement en Afrique. L'évaluation que vous en avez faite, Monsieur le Président, révèle la pertinence et l'ampleur du défi.

En effet, de façon implacable, on constate une amplification des tensions, des crises, des conflits armés et des actes terroristes dans les zones où le dérèglement climatique est manifeste. Le 9 mars dernier, l'Union africaine a mis en évidence les effets négatifs du dérèglement climatique, et en particulier la menace croissante qu'ils représentent pour le développement socio-économique, ainsi que pour la paix, la sécurité et la stabilité durables en Afrique. Il est établi que les effets des changements climatiques interagissent avec les problèmes socio-économiques et politiques dans les pays les plus pauvres.

Le cycle y afférent met en évidence quatre éléments de risque : l'instabilité politique, la faiblesse économique, l'insécurité alimentaire et la migration sauvage à grande échelle. L'instabilité politique rend difficile l'adaptation aux effets physiques des changements climatiques, dans la mesure où il devient difficile de gérer les conflits qui surviennent sans violence. La faiblesse économique réduit l'éventail des possibilités de revenus pour les populations et prive les États des ressources permettant de répondre aux besoins des populations. L'insécurité alimentaire remet en cause la base même de la possibilité de continuer à vivre dans certaines localités où les conditions de vie deviennent critiques. La migration à grande échelle comporte un risque élevé de conflit en raison des réactions effrayantes qu'elle suscite souvent et des crises humanitaires qui en découlent.

De nombreux pays et communautés parmi les plus pauvres du monde sont donc confrontés à un problème à double impact : celui des changements climatiques

et celui des conflits violents. Il existe un risque réel que les changements climatiques aggravent la propension aux conflits violents, ce qui à son tour laisse les communautés plus pauvres moins résilientes et moins capables de faire face aux conséquences des changements climatiques.

Ce constat accablant est l'un des moteurs du plaidoyer permanent de mon pays en faveur de la reconnaissance du nexus entre le climat et la sécurité. Je saisis cette occasion pour réaffirmer, au nom de mon pays, notre ferme détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Dans le même élan, nous appuyons la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 1373 (2001) et 2560 (2020).

Le lien direct entre la sécurité et les changements climatiques doit interpeller la communauté internationale. Les régions du monde qui en sont les plus marquées, telles que le Sahel, devraient être au cœur de notre action collective.

Les initiatives sous-régionales d'établissement et de maintien de la sécurité, et de lutte contre le terrorisme, telle que celle du Groupe de cinq pays du Sahel,

méritent d'être soutenues par la communauté internationale et de recevoir un appui matériel, logistique et financier à la mesure des engagements à prendre et des responsabilités à assumer. Il est manifeste que le changement climatique a un effet amplificateur sur les conflits violents, pouvant à leur tour laisser les communautés plus pauvres, moins résilientes et moins capables de faire face aux conséquences du changement climatique.

Pour terminer, Monsieur le Président, en vous réitérant notre appréciation pour l'organisation de cet important débat, je voudrais réaffirmer notre ferme conviction que le terrorisme et le changement climatique relèvent d'une responsabilité collective qui mérite d'être abordée partout où la sécurité est au centre des priorités. Le Gabon entend résolument réaffirmer son engagement et son plaidoyer permanents dans cette direction afin de donner écho aux cris de détresse des innombrables victimes meurtries par les effets pervers du dérèglement climatique.

Le Président : Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur la liste de la présente séance. Si les membres du Conseil sont d'accord, je me propose de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.